

Mémoire

Auteur : Van Geel, Manon

Promoteur(s) : Bertholet, Marie; Denayer, Dorothée

Faculté : Faculté des Sciences

Diplôme : Master en sciences et gestion de l'environnement, à finalité spécialisée

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/23798>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

ULiège - Faculté des Sciences - Département des Sciences et Gestion de l'Environnement

Dans quelle mesure le tirage au sort rectifié peut-il être considéré comme un outil d'inclusivité ? Analyse croisée des promesses et limites théoriques et du cas du Comité citoyen du Parc national de la Vallée de la Semois

Manon Van Geel

**MEMOIRE PRÉSENTE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLÔME DE
MASTER EN SCIENCES ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, A FINALITÉ SPECIALISÉE**

ANNEE ACADEMIQUE 2024-2025

REDIGÉ SOUS LA DIRECTION DE Mmes Dorothée Denayer et Marie Bertholet

COMITÉ DE LECTURE :

Mme Clémentine Schelings

Mr François Mélard

Mr Pierre Stassart

Copyright

Toute reproduction du présent document, par quelque procédé que ce soit, ne peut être réalisée qu'avec l'autorisation de l'auteur et de l'autorité académique* de l'Université de Liège.

*L'autorité académique est représentée par les co-promoteurs, membres du personnel enseignant de l'Université de Liège.

Le présent document n'engage que son auteur.

Auteur du présent document : VAN GEEL Manon
manonvang@gmail.com

Résumé

Ce mémoire s'intéresse au tirage au sort rectifié et à sa capacité d'être un outil d'inclusivité dans la participation citoyenne. Le travail combine un état de l'art scientifique et une étude de terrain menée sur la constitution du Comité citoyen du Parc national de la Vallée de la Semois (PNVS), créé en 2025. La méthodologie repose sur l'analyse de la littérature, des entretiens avec deux experts du tirage au sort, un représentant du Parc national, un chercheur du SEED et huit citoyens, ainsi que sur l'observation participante du processus.

L'analyse se base sur quatre dimensions : l'accessibilité, la diversité, la confiance et légitimité, et l'efficacité. Les résultats montrent que le tirage au sort rectifié permet d'impliquer des citoyens qui n'auraient pas participé spontanément et d'assurer une certaine diversité sociodémographique. Toutefois, il ne supprime pas toutes les inégalités et la diversité reste limitée par la difficulté d'allier représentativité statistique et richesse des points de vue. Le processus peut renforcer la confiance et la légitimité en reconnaissant l'expertise d'usage des citoyens, mais il peut aussi générer de la frustration si leurs propositions ne sont pas prises en compte. S'il est jugé innovant et utile, il demande beaucoup de temps, d'organisation et de ressources.

Enfin, le tirage au sort rectifié apparaît comme un outil intéressant pour rendre la participation citoyenne plus inclusive, mais son efficacité dépend du contexte et du suivi qui lui est donné. Le cas du Comité Citoyen PNVS met en lumière à la fois ses avantages et ses limites.

Mots clés : participation citoyenne, inclusivité, tirage au sort rectifié, accessibilité, diversité, confiance, légitimité, efficacité, expertise, inégalités.

Abstract

This thesis examines stratified random selection and its potential as a tool for inclusivity in citizen participation. The work combines a scientific literature review with a field study on the establishment of the Citizens' Committee of the Semois Valley National Park (PNVS), created in 2025. The methodology is based on literature analysis, interviews with two experts on random selection, a representative of the National Park, a researcher from SEED, and eight citizens, as well as participant observation of the process.

The analysis focuses on four dimensions: accessibility, diversity, trust and legitimacy, and effectiveness. The findings show that stratified random selection makes it possible to involve citizens who would not have participated spontaneously and to ensure a certain level of sociodemographic diversity. However, it does not eliminate all inequalities, and diversity remains limited by the difficulty of reconciling statistical representativeness with a richness of perspectives. The process can strengthen trust and legitimacy by recognizing citizens' experiential expertise, but it can also generate frustration if their proposals are not taken into account. Finally, while perceived as innovative and useful, it requires significant time, organization, and resources.

Overall, stratified random selection appears to be an interesting tool for making citizen participation more inclusive, but its effectiveness depends on the context and the follow-up it receives. The case of the PNVS Citizens' Committee highlights both its strengths and its limitations.

Keywords: citizen participation, inclusivity, stratified random selection, accessibility, diversity, trust, legitimacy, effectiveness, expertise, inequalities.

Remerciements

Je tiens à remercier mes promotrices Madame Bertholet et Madame Denayer pour leur accompagnement, suivi et encadrement tout au long de ce mémoire. Je tiens également à remercier toutes les personnes avec qui j'ai pu réaliser les différents entretiens ayant permis d'enrichir grandement ce mémoire ; Madame Schelings, Monsieur Grandjean, Monsieur Stassart ainsi que l'acteur du Parc national de la Vallée de la Semois et les participants du Comité citoyen qui ont accepté de me partager leur expérience.

Table des matières

Résumé.....	1
Abstract.....	2
Remerciements.....	3
Table des matières.....	4
Liste des figures.....	6
Liste des abréviations.....	6
1.Introduction.....	7
1.1Présentation du sujet et du cas pratique	7
1.2Structure du mémoire.....	9
2.Méthodologie de recherche.....	10
Grille d'analyse.....	12
3.État de l'art : le tirage au sort dans la participation citoyenne.....	13
3.1Définition et principes du tirage au sort et de l'inclusivité	13
3.2Histoire et exemples d'utilisation du tirage au sort en Belgique.....	15
3.3Les modèles théoriques de démocratie et le tirage au sort	20
3.4Analyse des promesses et limites théoriques du tirage au sort en matière d'inclusivité.....	24
3.4.1L'accessibilité	25
3.4.2La diversité	28
3.4.3La confiance et la légitimité.....	30
3.4.4L'efficacité du processus	34
3.5Conclusion de l'état de l'art	36
4.Le Comité citoyen du Parc national de la Vallée de la Semois.....	38
4.1Contexte du projet et objectifs du comité citoyen	38
4.1.1Présentation du Parc national de la Vallée de la Semois	38
4.1.2La participation citoyenne et le parc.....	39
4.1.3Le rôle du tirage au sort dans cette démarche.....	39
4.2Le recrutement des citoyens : phase de sélection et tirage au sort.....	40
4.2.1La mise en place du processus de recrutement	40
4.2.2La phase de recrutement : rencontres avec les communes et courrier d'invitation.....	40
4.2.3Le tirage au sort rectifié	44
4.3Analyse des entretiens et du processus de sélection.....	46
4.3.1L'accessibilité	46
4.3.2La diversité	51
4.3.3La confiance et la légitimité.....	55

4.3.4L'efficacité du processus	57
5.Analyse croisée des dimensions de l'inclusivité.....	61
6.Discussions, limites du mémoire et réflexion.....	63
7.Conclusion.....	65
8.Bibliographie.....	66
Note sur utilisation de ChatGPT	69
9.Annexes.....	70
Guide entretien citoyens	70
Guide entretien experts tirage au sort.....	71
Courrier d'invitation.....	73

Liste des figures

<i>Figure 1 : Méthodologie</i>	11
<i>Figure 2 : Carte PNVS</i>	38
<i>Figure 3 : Pondération</i>	40
<i>Figure 4 : Calendrier</i>	43
<i>Figure 5 : Bilan réponse Bouillon</i>	45
<i>Figure 6 : Non participants</i>	49
<i>Figure 7 : Bilan sociodémographique</i>	52
<i>Figure 8 : Bilan sociodémographique par commune</i>	53

Liste des abréviations

SEED : Socio-Ecologie, Enquête et Délibération
COCOF : Commission communautaire française
COCOM : Commission communautaire commune
PNVS : Parc national de la Vallée de la Semois
RGPD : Règlement Général de la Protection des Données

1. Introduction

1.1 Présentation du sujet et du cas pratique

Le tirage au sort est un procédé de sélection que nous pouvons retrouver tant dans des démarches politiques que dans la participation citoyenne. Son histoire remonte à Athènes au IV^e siècle avant J.-C où les citoyens étaient tirés au sort pour prendre les décisions politiques qui leur conféraient un pouvoir décisionnel (Mellina, 2022).

Mis de côté pendant plusieurs siècles au profit de l'élection, le tirage au sort est revenu dans l'actualité et semblerait être une solution face à la crise démocratique rencontrée, crise notamment illustrée par l'absentéisme dans les votes mais aussi la perte de confiance envers les élus (Daccache et al. , 2016).

Grâce au hasard, le tirage au sort apporterait une égalité dans les processus démocratiques en permettant à tout le monde de pouvoir être sélectionné, quel que soit son genre, son âge, son profil socio-économique. Il permettrait aussi dans la participation citoyenne de rencontrer plus de diversité dans les participants que ceux que l'on rencontre habituellement et dont certains deviennent presque des professionnels de la participation citoyenne (Bernard, 2017).

Cependant, le tirage au sort est controversé, étant pour certains une solution face à la crise démocratique et pour d'autre un leurre, garantissant la constitution d'une nouvelle élite politique: celle qui a l'intérêt, le temps et l'argent pour se consacrer à la participation citoyenne (Grandjean, 2024).

C'est donc un sujet d'actualité autour duquel la recherche ne fait que s'accentuer, avec diverses expériences menées et qui continuent d'être élaborées.

Parmi ces expériences s'est ajoutée récemment celle de la constitution du Comité citoyen du Parc national de la Vallée de la Semois (PNVS) en début d'année 2025, où le tirage au sort rectifié a été utilisé comme méthode de sélection des participants. C'est le laboratoire de délibération « La fabrique écocitoyenne », créé par l'équipe de recherche SEED¹ de l'Université de Liège

¹ Socio-Écologie, Enquête et Délibération

présente sur le campus environnement d'Arlon qui a élaboré le tirage au sort rectifié, en collaboration avec le Parc national de la Vallée de la Semois.

Depuis plusieurs années, l'équipe SEED coconstruit des projets de processus de délibération citoyenne avec des administrations publiques et parapubliques, des acteurs politiques et des praticiens de l'intelligence collective (La Fabrique écocitoyenne, s.d.).

En tant que stagiaire au sein de la Fabrique écocitoyenne et plus particulièrement aux côtés de ma maître de stage Marie Bertholet, chercheuse et développeuse de la Fabrique écocitoyenne, j'ai pu suivre les différentes étapes de ce tirage au sort rectifié jusqu'au premier atelier citoyen du 12 avril 2025 où le Comité citoyen s'est réuni pour la première fois afin de construire des propositions autour du sujet sélectionné, ici la coexistence entre les activités de loisirs et la préservation de la nature au sein du Parc national.

Le tirage au sort du Comité citoyen du PNVS est un cas intéressant de processus participatif à un niveau local car pour le réaliser il a fallu la collaboration des huit communes concernées par le Parc national afin d'avoir des citoyens de chacune d'entre elles. C'était une première expérience de la sorte pour la Fabrique écocitoyenne qui avait déjà expérimenté le tirage au sort mais pour une seule commune, celle d'Arlon. En avoir huit a donc été un challenge d'organisation et d'adaptation.

1.2 Structure du mémoire

Après cette introduction présentant le sujet et le cas pratique, je développerai ma méthodologie de recherche.

Le mémoire sera rédigé en deux parties principales :

La première partie comporte un état de l'art sur le tirage au sort dans la participation citoyenne.

Sur base de la littérature scientifique, je vais définir le tirage au sort et ses principes et raconter l'histoire et l'évolution de ce processus en Belgique.

Je présenterai les différents modèles théoriques de démocratie et leurs liens avec le tirage au sort.

Ensuite, j'analyserai les différentes dimensions que j'ai recensées pour l'inclusivité, avec leurs promesses et limites ; l'accessibilité, la diversité, la confiance et légitimité ainsi que l'efficacité du processus en regroupant la littérature scientifique avec les éléments des entretiens des deux experts interrogés. J'expliquerai d'où émergent ces dimensions dans ma méthodologie.

L'état de l'art se terminera sur un premier constat suite au recueil de ces différentes données.

La seconde partie du mémoire portera sur le cas pratique du Comité citoyen du PNVS. Je présenterai le contexte du projet et les objectifs du Comité citoyen.

J'expliquerai ensuite la phase de recrutement avec la sélection des citoyens par le tirage au sort rectifié puis développerai l'analyse des différents entretiens effectués avec les acteurs rencontrés ; un acteur du Parc national, le co-directeur du SEED et huit citoyens ayant participé au Comité citoyen couplés aux observations de terrains en reprenant les mêmes dimensions de l'inclusivité que celles énoncées pour l'état de l'art, dans le but de les confronter.

Je croiserai les analyses, terminerai ce mémoire par les discussions et réflexions et conclurai en répondant au mieux à la question de recherche.

2. Méthodologie de recherche

Ma question de recherche est formulée comme ceci :

«Dans quelle mesure le tirage au sort rectifié peut-il être considéré comme un outil d'inclusivité ? Analyse croisée des promesses et limites théoriques et du cas du Comité citoyen du Parc national de la Vallée de la Semois»

Cette question s'est élaborée au fur et à mesure de mes recherches et expérience car grâce à mon stage j'ai pu faire de l'observation participante durant la création du Comité citoyen, en suivant le processus du tirage au sort rectifié du début de sa mise en œuvre jusqu'au premier atelier citoyen.

Cela m'a donné l'opportunité de réaliser des entretiens semi-directifs², l'un avec un acteur du Parc national, l'autre avec le co-directeur du SEED, et aussi des entretiens avec huit des citoyens ayant été sélectionnés pour le Comité qui ont accepté de me faire part de leur retour d'expérience sur le tirage au sort.

J'ai aussi réalisé deux entretiens avec des experts dans le domaine, l'une étant pour la pratique du tirage au sort et l'autre plutôt contre, avec certaines nuances.

En relisant les retranscriptions de ces entretiens, j'ai établi mon codage et remarqué que plusieurs thèmes ressortaient ; l'inclusivité avec les avantagés et désavantagés, l'expertise des citoyens, la représentativité et diversité, l'efficacité du processus, ...

Je pensais donc axer ce mémoire sur les avantages et limites du tirage au sort rectifié, en comparant la théorie et la pratique. C'est en cherchant à définir le concept d'inclusivité que j'ai compris que celui-ci était multidimensionnel et que les thèmes ressortant du codage pouvaient être vus comme des dimensions de l'inclusivité. Ces dimensions finales sont l'accessibilité, la diversité, la confiance et légitimité et l'efficacité du processus. J'ai alors finalement trouvé ma grille et question de recherche en axant celles-ci sur le concept d'inclusivité et trouvé le sens que je cherchais à donner à ce mémoire.

² Les guides d'entretiens se trouvent en annexes

L'idée est donc de comparer les différentes données d'entretiens, d'expérience de stage avec ce que l'on retrouve dans la littérature scientifique, ici regroupé dans un état de l'art avec les entretiens des deux experts, et l'objectif de ce mémoire est alors de confronter les promesses et limites théoriques du tirage au sort comme outil d'inclusivité à un cas pratique, celui de la constitution du Comité citoyen du PNVS.

Cela permettra alors d'aborder différentes facettes du tirage au sort rectifié comme outil d'inclusivité afin de mieux comprendre les avantages et défis de celui-ci. Le but n'étant pas de prétendre découvrir tous les aspects de ce processus mais d'apporter une synthèse supplémentaire sur le tirage au sort en regroupant divers avis et une expérimentation originale de celui-ci dans la participation citoyenne, avec notamment le regard d'une partie des citoyens sur ce sujet.

En résumé pour ce mémoire ma méthodologie de recherche se base sur un état de l'art scientifique couplé aux entretiens réalisés avec deux experts du sujet, suivi par l'étude du cas du Comité citoyen du Parc national de la Vallée de la Semois avec les entretiens de l'un des acteurs du Parc national et co-directeur du SEED et également de huit citoyens participants au processus ainsi qu'un retour par mail de certains citoyens qui n'ont pas souhaité participer.

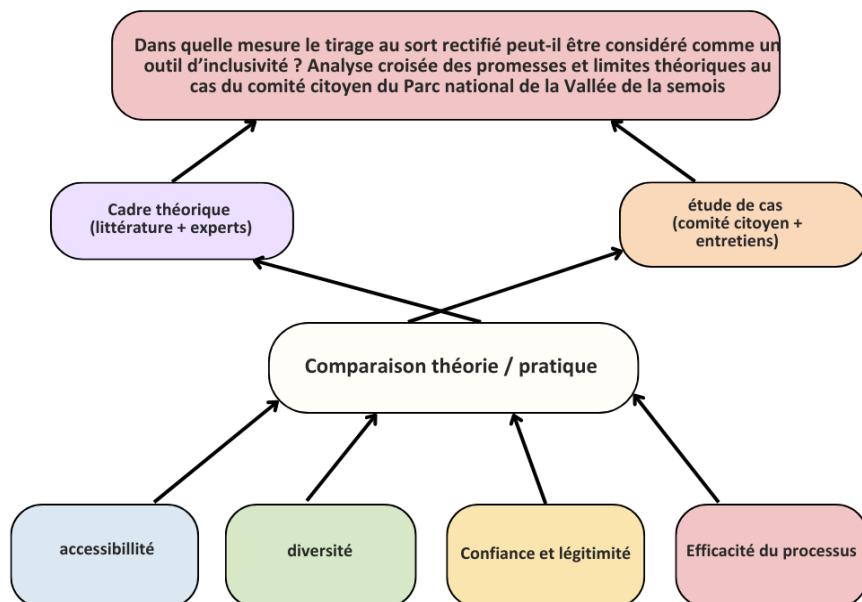


Figure 1 : Méthodologie

Voici à présent la grille d'analyse de ce mémoire :

Grille d'analyse

Dans quelle mesure le tirage au sort rectifié peut-il être considéré comme un outil d'inclusivité ? Analyse croisée des promesses et limites théoriques et du cas du Comité citoyen du Parc national de la Vallée de la Semois

L'accessibilité

Dans quelle mesure le tirage au sort rectifié garantit-il l'accessibilité de tous les citoyens aux processus participatifs ?

- Avantagés et désavantagés
- Freins à la participation

La diversité

Dans quelle mesure le tirage au sort rectifié améliore-t-il la diversité des citoyens dans la participation citoyenne ?

- Critères de sélection utilisés
- Diversité réelle obtenue et comparée à la population cible

Confiance et légitimité

Dans quelle mesure le tirage au sort rectifié contribue-t-il à renforcer la confiance entre les participants et l'institution organisatrice, ainsi que leur sentiment de légitimité dans le processus participatif ?

- Perception du processus comme juste, neutre
- Générer de la confiance et légitimité

Efficacité du processus

Le tirage au sort rectifié permet-il d'assurer un fonctionnement efficace et inclusif du processus participatif ?

- Utilité perçue du processus
- Facilité d'usage

3. État de l'art : le tirage au sort dans la participation citoyenne

3.1 Définition et principes du tirage au sort et de l'inclusivité

Par définition, le tirage au sort est « *une méthode traditionnelle de la représentation politique faisant intervenir le hasard dans la sélection des responsables politiques et judiciaires. Il est, aux côtés de l'élection, une procédure centrale de l'histoire des institutions républicaines, de la Grèce antique jusqu'au début du XIX^e siècle où il est abandonné au profit de l'élection.* » (Mellina, 2022, paragr. 1).

Le tirage au sort est un sujet d'étude important des sciences politiques, sociales et historiques. Une réhabilitation de ses usages est défendue par certains scientifiques dans les années 70. L'idée est qu'il permettrait plus de participation et favoriserait la délibération, comme par exemple à Athènes où cela amenait une forte participation des citoyens et une forme d'autogouvernement (Mellina, 2022).

Selon Judith Bernard, Docteur en études théâtrales et linguistique et ex-professeur de lettres modernes, le tirage au sort en utilisant le hasard ne fait pas de différences de classe, d'origine, de sexe, de profession et permet en étant appliqué à un grand nombre de personne de représenter la société comme un miroir, avec sa diversité. Pour elle, l'assemblée tirée au sort est égale en droit mais pas dans les faits et pour respecter cette égalité on doit apporter certaines règles, comme par exemple des formations adaptées, consultations d'experts et une organisation méticuleuse lors de la délibération, notamment par le respect du temps de parole et le partage de cette parole (Bernard, 2017).

Dans notre cas pratique du Comité citoyen du Parc national de la Vallée de la Semois, c'est un tirage au sort rectifié qui a été utilisé.

Le mot « rectifié » signifie que le tirage au sort, dû un premier temps au hasard mais pouvant être filtré selon certains critères socio-démographiques est dans un second temps revu en triant les profils sélectionnés afin de garantir les critères recherchés pour l'expérience concernée. Cela peut permettre par exemple d'assurer la parité hommes/femmes, une égalité au niveau des tranches d'âges recherchées ou encore comme ça a été le cas pour le Comité citoyen du Parc

national de la Vallée de la Semois la garantie que chacune des huit communes concernées soit bien représentée.³

Le tirage au sort peut toucher une plus grande part de la population que d'autres processus de sélection en participation citoyenne. Le taux de réponse moyen est d'environ 5% sur base volontaire. De meilleurs résultats sont obtenus quand il existe un suivi permanent du processus couplé à un renouvellement régulier des membres, ainsi qu'un contrôle de vérification du processus, notamment pour la finalité des décisions prises (Schelings, 2024).

L'inclusivité, elle, permet de garantir que tous les citoyens aient la possibilité de participer activement aux processus décisionnels et aux activités de leur communauté en supprimant les obstacles à la participation et en créant des environnements favorables où chacun se sent valorisé et entendu (Cap Collectif, 2021).

Parler d'inclusivité par le tirage au sort rectifié, c'est donc voir si cet outil permet de garantir ou d'améliorer celle-ci dans la participation citoyenne.

³ Il sera bien précisé dans le mémoire si l'on parle du tirage au sort en général ou de celui rectifié.

3.2 Histoire et exemples d'utilisation du tirage au sort en Belgique

Le tirage au sort a fondé la démocratie athénienne du IV^e siècle avant J.-C. Par son mode de sélection aléatoire, il alimente l'idée d'une égalité dans le système démocratique. Il s'agit d'un « *procédé de conscription par lequel les jeunes hommes recensés tiraient au hasard un numéro qui décidait, ou non, de leur incorporation* » (*TIRAGE : Définition de TIRAGE*, s. d.).

Dans un contexte politique, il désigne par le hasard les personnes ayant des fonctions politiques, ce qui était le cas dans la démocratie athénienne. Cela permettait à l'ensemble des citoyens de participer de façon égalitaire et impartiale. Pour être citoyen athénien, plusieurs conditions devaient être remplies : il fallait être un homme, né de père et mère athéniens à partir de 451 av. J.-C. ; avoir plus de 20 ans et avoir accompli, entre 18 et 20 ans, un service militaire de deux ans au cours duquel on prête serment à la cité. Ainsi, la citoyenneté ne concerne que les hommes. Les filles deviendront des épouses de citoyens. De telles conditions, plutôt restrictives, font que le nombre de citoyens ne dépasse pas 40 000 au Ve siècle, soit environ 10 % des habitants de la cité (*Citoyens et non-citoyens*, s. d.).

En comparaison avec la Belgique actuelle, la citoyenneté est aujourd'hui essentiellement liée à la nationalité : pour participer à la vie politique, il faut être de nationalité belge. Les conditions légales pour acquérir cette nationalité sont indiquées dans le Code de la nationalité belge et détaillées par le Service Public Fédéral (Déclaration de nationalité | Service public federal Justice, s. d.).

Pour le Comité citoyen du PNVS, il était nécessaire d'être dans le registre de la population pour pouvoir être sélectionné.

La première vague d'innovation démocratique en Occident s'est faite dans les années 1970, avec la mise en place de mini-publics comprenant des personnes tirées au sort pour délibérer sur des sujets d'actualités. Le but étant de montrer que tout le monde est capable de délibérer sur des sujets politiques complexes (Mellina, 2022).

Une deuxième vague revient dans les années 2000-2010, avec des propositions plus variées et hybrides avec le mélange de mini public et référendum, le tirage au sort dans les partis politiques ou encore dans les mouvements sociaux (Mellina, 2022).

Prenons quelques cas belges assez récents :

Le **G1000** naît en 2011, en réaction au blocage politique. La Belgique a connu une crise politique de 2010 à 2011 en restant 541 jours sans gouvernement (de Callataÿ, 2011).

Excédés, 27 citoyens signent un manifeste qui propose de rassembler mille citoyen(ne)s tirés au sort pour élaborer des recommandations à remettre aux représentants politiques (G1000, s.d.)

Ensuite, dix-milles signataires rejoignent le projet et l'assemblée citoyenne se met en place. (G1000, s.d.)

C'est le 11 novembre que l'expérience se réalise à Bruxelles, avec mille citoyens, et le Sommet citoyen G1000 devient alors en Belgique comme à l'étranger le symbole de l'innovation démocratique. De par son succès, le G1000 devient finalement une asbl. (G1000, s.d.)

Il est intéressant d'observer que pour cette expérience un dixième des places ont été réservées aux publics les plus marginalisés, suite à un recrutement ciblé. Pour atteindre ces groupes, des organisations de terrain actives auprès de populations socialement vulnérables, telles que les personnes sans domicile fixe ou les personnes immigrées, ont agi en tant qu'intermédiaires pour relayer l'invitation. (Vrydagh et al. , 2020).

Cela est un exemple d'aide à l'inclusivité par le tirage au sort rectifié.

En 2013, David Van Reybrouck, Historien du culturel, archéologue belge et directeur de G1000 publie son livre « contre les élections », ouvrage populaire et défendant l'utilisation du tirage au sort.

En 2019, le tout premier Conseil citoyen permanent est créé pour le **Parlement de la Communauté germanophone de Belgique**. C'était l'une des premières expériences de délibération citoyenne en Belgique. Il s'agissait d'un panel de 20

citoyens tirés au sort pour délibérer des mesures à prendre en matière de politique de la petite enfance. Cette expérience a été un des points de départ du modèle de délibération citoyenne permanente. Pour cela, plusieurs règles ont été appliquées : il y avait des conditions d'exclusion au tirage au sort (déterminer quels sont les citoyens qui peuvent ou non être tirés au sort, notamment en ce qui concerne des incompatibilités avec des mandats locaux), l'organisation de la stratification du tirage au sort (déterminer quelles sont les caractéristiques à prendre en compte comme l'âge, le genre, etc.), l'âge minimal pour être tiré au sort (à partir de 16 ans ou de 18 ans), l'accès à une base de données pour le tirage au sort (utiliser le registre national ou le registre communal) (Niessen & Reuchamps, 2019).

C'était donc un tirage au sort rectifié.

Ici, parmi les personnes ayant répondu favorablement à l'appel, ne sont retenues que celles qui satisfont aux conditions d'éligibilité. Ensuite, un deuxième tirage au sort stratifié est effectué, pour désigner les membres effectifs et leurs suppléants (Niessen & Reuchamps, 2019).

La raison de cette procédure en deux temps est double. D'une part, les organisateurs d'assemblées citoyennes tirées au sort sont souvent confrontés à des taux de refus de participation élevés (potentiellement au-delà de 90 %). Dès lors, il convient de suréchantillonner. D'autre part, il n'est pas possible de vérifier que l'ensemble des personnes tirées au sort lors du premier tour remplissent les conditions d'éligibilité (les registres communaux ne contenant pas toutes les informations nécessaires à cet effet). Cette vérification n'est donc réalisée que pour les personnes ayant marqué leur accord, avant de procéder au tirage au sort définitif (Niessen & Reuchamps, 2019).

La même année, en 2019, des « **Commissions mixtes** » sont créées à Bruxelles, rassemblant des politiques et personnes tirées au sort dans un processus délibératif. (G1000, s.d.).

Le 20 décembre 2019 se crée l'Assemblée de la Commission communautaire française (COCOF⁴) – communément appelée le **Parlement francophone bruxellois**

Bien qu'utilisant le tirage au sort dans son recrutement et apportant un exercice délibératif, le modèle mis en place par les assemblées citoyennes diffère du modèle germanophone en intégrant des commissions délibératives dans son parlement avec une mixité de celles-ci. Les citoyens bruxellois participent aux prises de décisions avec les élus sans pour autant devenir à leur tour des décideurs politiques. Cela reste inédit et innovant, en Belgique comme ailleurs dans le monde (Vrydagh et al., 2021).

Pour l'assemblée de la COCOF, ce sont 36 citoyens tirés au sort qui sont alors réunis à 12 parlementaires (Vrydagh et al., 2021).

C'est à nouveau un tirage au sort rectifié qui a été appliqué.

En 2021, une **première assemblée citoyenne fédérale** se crée en Belgique sur la question de l'implication des citoyens dans l'Europe, le G1000 faisant partie du comité scientifique (G1000, s.d.).

Passons maintenant à deux cas plus locaux :

Le Parlement citoyen Climat en Province du Luxembourg est l'un des exemples d'expérimentation du tirage au sort rectifié. Pour ce projet 2500 citoyens ont été tirés au sort, 45 ont été retenus, 39 furent présents le premier jour et 33 sur l'ensemble du processus. Le tirage au sort a aussi assuré une diversité socio-démographique en termes d'âge (15% de moins de 30ans), de sexe (42% de femmes), de lieu de résidence (5 arrondissements représentés), de profil socio-économique (6% d'ouvriers par exemple). On peut voir dans cette expérience que les citoyens sont prêts à s'engager dans l'espace public, à soutenir les institutions et les élus, mais qu'ils aspirent à de nouvelles formes d'engagement. C'est ce constat qui invite à repenser les modalités d'action publique et à se tourner vers les processus délibératifs. (Daccache et al. , 2016).

⁴ Commission communautaire française

Chaque citoyen a le droit de s'exprimer sans discrimination aucune. Tout point de vue a le droit d'être exprimé. Les citoyens ne s'expriment qu'en leur nom et en fonction de leurs expériences et connaissances propres. Les citoyens débattent en cherchant non pas forcément le consensus mais le respect de la diversité (Daccache et al. , 2016).

Pour le panel de la Commune d'Arlon, l'idée était de suivre une logique de diversification raisonnée en incluant une diversité de profils citoyens arlonais. L'équipe SEED (ULiège-Arlon) a accompagné la commune d'Arlon pour le tirage au sort à partir de son registre de la population. Cette base de données a été réorganisée selon trois critères sociodémographiques de sélection : l'âge, avec trois tranches d'âge (16-30 ans, 31-50 ans et 51-85 ans) ; la répartition ville/villages (50% de chaque) ; et la répartition hommes/femmes (50% de chaque). Il en est ressorti 12 catégories de citoyens. (Bertholet et al., 2022)

Les citoyens ont reçu un courrier d'invitation par voie postale. Dans ce courrier, il y avait un info pack pour expliquer au citoyen l'identité du comité de pilotage, la définition d'un panel citoyen, le choix d'en faire un, le processus de sélection, les engagements du citoyen et du comité de pilotage par rapport à ce processus participatif. Le courrier contenait également un formulaire d'inscription. Celui-ci demandait aux citoyens tirés au sort des précisions sur leur statut : secteur d'activité, domaine de travail, moyens de transport utilisés en semaine, s'ils étaient locataires ou propriétaires et s'ils faisaient partie d'un collectif ou d'une association. Ils devaient notamment partager leurs coordonnées et leurs disponibilités en vue de participer aux différents ateliers prévus. En fin de formulaire, ils avaient l'occasion de partager leurs éventuelles remarques et de demander des informations supplémentaires. Les citoyens désireux de participer au panel étaient encouragés à répondre au formulaire d'inscription. La participation reposait de ce fait sur une base volontaire (Bertholet et al., 2022).

Grâce au tirage au sort rectifié, le panel citoyen s'est composé de citoyens volontaires aux profils variés et plus ou moins sensibilisés à la cause climatique, en tout cas intéressés par celle-ci (Guillaume, 2022).

3.3 Les modèles théoriques de démocratie et le tirage au sort

La démocratie

La **démocratie** se définit comme un « *régime dans lequel la souveraineté politique appartient aux citoyens, qui l'exercent soit directement, soit indirectement par la voie d'élections libres. Ce type de société est basé sur les principes de liberté et d'égalité des citoyens devant la loi.* » (Démocratie, 2022).

Elle se distingue de la monarchie, où le pouvoir appartient à une seule personne et l'oligarchie où une catégorie restreinte de personnes détient le pouvoir (Démocratie, 2022).

La démocratie représentative

La **démocratie représentative** est une « *forme de démocratie dans laquelle des représentants élus par les citoyens élaborent et votent les lois.* » (Démocratie représentative, 2022).

La démocratie est apparue pendant l'antiquité mais le principe représentatif est plus moderne. Actuellement, tous les Etats démocratiques fonctionnent avec la démocratie représentative (Démocratie représentative, 2022).

Pour les élections, leur caractère moins démocratique leur est reproché, car même en étant un élément clé de la démocratie représentative elles mettent en avant des personnes influentes et leur confère le plein pouvoir (Guillaume, 2022).

En démocratie, le peuple ne devrait pas disparaître derrière les élus, qui les représentent par le biais d'élections, pourtant c'est ce qui est constaté (Bernardi, 2008).

La démocratie représentative serait alors un régime mixte : démocratique par l'élection, aristocratique par l'élite au pouvoir (Boyer, 2023).

« *Nous avons réduit la démocratie à la démocratie représentative, et la démocratie représentative à des élections.* »

Van Reybrouck, 2014, p. 69

Depuis la seconde moitié du XXe siècle, on observe un déclin d'intérêt pour la démocratie représentative : une majorité de populations souhaitent se tourner

vers une démocratie accordant davantage de place aux citoyens (Vrydagh et al., 2020).

La démocratie participative

La **démocratie participative** se définit comme « *l'ensemble des mécanismes qui, dans un régime démocratique, organisent l'implication des citoyens dans les processus de décision politique* » (Démocratie participative, 2022).

La démocratie participative peut s'exprimer à travers des consultations, des concertations ou encore des pétitions. Cela permet à la population de participer aux décisions, mais le dernier mot revient aux représentants élus (Démocratie participative, 2022).

Le tirage au sort rectifié est actuellement discuté dans la démocratie participative car il permettrait de pallier la surreprésentation de certains profils en dépit de publics défavorisés : il donnerait à chacun la même chance de participer et permettrait d'obtenir une représentativité statistique de la diversité sociale (Massart, s. d.).

Mais dans les expériences réalisées, on voit que certains publics continuent de subir des logiques d'auto-exclusion en lien avec l'inscription volontaire du tirage au sort. (Jacquet, 2017)

Celles-ci seront développées par la suite.

Les réflexions se font donc autour de la représentativité et d'un équilibre des rapports de pouvoir entre les citoyens et les élus, mais aussi entre les différents groupes sociaux (Massart, s. d.).

Un autre point de vue de la démocratie participative est qu'elle accroîtrait la méfiance des citoyens dans un contexte de crise démocratique, ce qui impacterait l'action publique. On voit plusieurs raisons à cela : l'impact de cette crise sur la possibilité de construire des politiques publiques justes, une impuissance collective à agir et une souffrance professionnelle avec le partage des rôles techniques et politiques. Il y a un véritable enjeu de retrouver une action publique. Avoir plus de participation ne veut pas forcément dire plus de démocratie, et inversement. (Rio, 2024).

On parle actuellement de « dépolitisation », ce que Bruno Latour décrit comme « des muets tentant de s'adresser à des sourds » (Latour, 2019) .

Aussi, ajouter des cellules de participation citoyenne ne suffit pas à régler les problèmes de démocratie. Il faut donner une existence politique aux « sans-voix », prendre en compte l'abstention. (Rio, 2024).

Une solution serait d'hybrider le mode de représentation : une partie élue en fonction du taux de participation et que le reste soit sélectionné par tirage au sort, pas pour être représentatif mais pour être en correctif sociologique du profil des élus (Rio, 2024).

La démocratie délibérative

Dans la suite de la démocratie représentative et participative, une nouvelle démocratie voit le jour ; **la démocratie délibérative**. La démocratie délibérative se définit comme « *l'ensemble des mécanismes qui, dans un régime démocratique, visent à organiser l'implication des citoyens dans les processus de décision politique, en particulier durant la phase de délibération précédant celle-ci. C'est une conception de la démocratie qui souligne la nécessité de tels mécanismes pour asseoir la légitimité des décisions politiques.* » (Démocratie délibérative, 2022).

En lien avec la démocratie participative, la démocratie délibérative tente de compléter les mécanismes de la démocratie représentative en impliquant les citoyens dans les processus décisionnels. Pour bien les distinguer, la différence entre ces deux démocraties est que la **démocratie participative** met l'accent sur la **participation active** là où la **démocratie délibérative** insiste sur la **qualité de la discussion collective et l'argumentation raisonnée** (dans la délibération).

Un des exemples de cette démocratie est le Parlement citoyen en Communauté germanophone de Belgique expliqué précédemment.

La démocratie délibérative a été théorisée par le philosophe allemand Jürgen Habermas et elle cherche l'idéal démocratique en proposant une délibération effective et non contrainte entre les citoyens. La décision se fait par consensus, mais peut aussi se faire par vote. L'objectif est que les décisions publiques soient

le fruit d'un débat collectif éclairé, inclusif et raisonné, où chacun peut exprimer son point de vue dans un cadre égalitaire (Démocratie délibérative, 2022).

Ainsi, la démocratie participative et délibérative poursuit une myriade d'objectifs, tels qu'accentuer le pouvoir d'action des citoyens en politique en réduisant le fossé entre représentant et représenté et en réinvestissant le citoyen dans la politique (Guillaume, 2022).

La démocratie directe

Pour terminer, il existe la **démocratie directe**, « *Forme de démocratie dans laquelle les citoyens prennent eux-mêmes des décisions politiques, sans passer par des représentants issus d'une élection.* » (Démocratie directe, 2022)

La démocratie représentative est souvent complétée par des mécanismes de démocratie directe qui rend son rôle de souverain à la population en lui permettant de prendre elle-même certaines décisions. Elle repose sur le principe selon lequel la population dans son ensemble prendra la meilleure décision, étant directement concernée par les conséquences de son choix : celle-ci est supposée savoir, mieux que les élus, où réside sa volonté et ses intérêts (Démocratie directe, 2022).

3.4 Analyse des promesses et limites théoriques du tirage au sort en matière d'inclusivité

Pour cette partie, j'ai pu interroger deux experts du tirage au sort, Clémentine Schelings et Geoffrey Grandjean afin de mieux comprendre le processus de sélection qu'est le tirage au sort.⁵

Clémentine Schelings est titulaire d'un master en génie architectural et d'un doctorat en sciences de l'ingénierie. Ses recherches portent sur le renouvellement des approches participatives pour la conception des villes et des territoires. Elle s'intéresse particulièrement à la conception centrée sur l'utilisateur, à la co-conception et à la participation citoyenne. (People, s.d.)

Geoffrey Grandjean est licencié en science politique de l'Université de Liège, titulaire d'un *Master of Arts in European Political and Administrative Studies* du *College of Europe* et docteur en science politique et sociale de l'Université de Liège depuis 2012. Ses recherches et ses enseignements portent sur l'histoire politique et les institutions (Fiche annuaire, s.d.)

Je vais alors assembler les données de ces entretiens avec la littérature scientifique sur le sujet en prenant le cadre d'analyse défini précédemment, c'est-à-dire en analysant les différentes dimensions de l'inclusivité : l'accessibilité, la diversité, la confiance et légitimité ainsi que l'efficacité du processus. Cela permettra d'avoir une première idée de la mesure selon laquelle le tirage au sort peut garantir l'inclusivité dans la participation citoyenne et dans quelles conditions, avant de voir comment cela a pu s'observer pour le Comité citoyen du Parc national de la Vallée de la Semois.

⁵ Il est à préciser que même si leurs entretiens sont traités dans la partie plus théorique de ce mémoire, ils ont tous les deux pratiqué et expérimenté le tirage au sort.

3.4.1 L'accessibilité

Dans quelle mesure le tirage au sort rectifié garantit-il l'accessibilité de tous les citoyens aux processus participatifs ?

➤ Avantagés et désavantagés

Une des qualités attribuées au tirage au sort est l'égalité : par le fruit du hasard, tout le monde peut être choisi. Cependant, il ne faut pas confondre l'égalité des chances de sélections du tirage au sort et l'égalité de participation. En effet, tout le monde peut être sélectionné, mais nous ne sommes pas tous égaux quant aux moyens que l'on a à notre disposition de pouvoir participer au projet proposé (Van Belleghem, 2022, 07 :50).

Selon Clémentine Schelings, le tirage au sort désavantage les personnes qui ne sont pas à l'aise avec la lecture et l'écriture, ce qui enlève une partie de la population, mais par contre ça avantage les citoyens n'ayant jamais osé se lancer dans une démarche participative, pensant que ce n'est pas pour eux.

Notons que pour le désavantage cité ici, il relève aussi de la participation citoyenne en général mais cela se marque déjà dans un tirage au sort rectifié, avec par exemple le courrier d'invitation.

Par sa sélection aléatoire, le tirage au sort crée une nouvelle richesse tirée du mix entre les participants dont c'est la première expérience de participation citoyenne et ceux habitués à celles-ci. Les habitués aident au bon déroulement du processus, donnent leurs conseils aux nouveaux mais peuvent perdre leur créativité, qui est alors apportée par les nouveaux participants.

Le tirage au sort est sensé éliminer l'auto sélection des « professionnels de la participation », parfois déjà politisés, pour permettre l'accès à ceux ne l'étant pas. (Fourniau, 2019)

« On a toujours des personnes qui se portent volontaires pour participer et qui ne représentent pas la totalité de la diversité que l'on pourrait avoir dans la population. On a du mal à aller chercher les personnes qui ne veulent pas participer.» Clémentine Schelings

Il y a de l'inégalité sociale dans la participation citoyenne car elle ne concerne au final qu'une petite partie de la population; des personnes qui deviennent à leur tour des professionnels de la politique ou d'autres mouvement sociaux, comme des associations avec un type de savoir plus politique. (Sintomer, 2008).

Selon le sociologue Jean-Michel Fourniau le recrutement d'un mini-public pour un tirage au sort fabrique au final une sélection de personnes volontaires, avec leurs motivations à participer et la possibilité et disponibilité de le faire. (Fourniau, 2019)

Cela rejoint l'avis de Monsieur Grandjean ;

« Si on creuse un peu, on se rend compte que ceux qui ont bien participé, ce sont les citoyens qui ont le temps, ceux qui ont l'argent, et qui ont en partie aussi le capital culturel pour participer. » Geoffrey Grandjean

➤ **Freins à la participation**

Si certaines personnes sont désavantagées c'est parce qu'il existe des freins à la participation citoyenne. Les identifier permet ensuite de lever ceux-ci en prenant les mesures adaptées, et donc de diminuer l'inégalité liée à la participation.

Le chercheur et professeur de sciences politique l'UNamur Vincent Jacquet, recense six logiques explicatives de la non-participation : **la concentration sur la sphère privée** qui se traduit par la préférence pour passer du temps dans la sphère privée, surtout en famille et sur le lieu de travail, **l'inefficacité politique interne** avec une autodisqualification en raison d'un manque perçu de compétence politique et expertise en matière de sujets abordés, **l'évitement des réunions publiques** avec la réticence de s'exprimer en public et la peur du jugement des autres, **le conflit d'horaire** avec d'autres événements ou activités prévus le même jour ou en weekend, **l'aliénation politique** avec le rejet généralisé des activités politiques ainsi qu'un sentiment d'impuissance et enfin **le manque d'impact du mini-public sur le système politique** à cause du manque de résultats potentiels (Jacquet, 2017).

Nous pourrons observer au point 4.3.1 *l'accessibilité* ces raisons de non-participation dans les retours des personnes sélectionnées n'ayant pas participé au Comité citoyen du Parc national de la Vallée de la Semois.

Pour améliorer l'inclusivité dans le tirage au sort, certaines mesures peuvent être appliquées comme une campagne médiatique en amont du projet, un courrier officiel, des rappels téléphoniques et la mise en place d'incentives comme une rémunération, la possibilité de garderie pour des enfants ou encore du covoitage (Daccache et al. , 2016).

Clémentine Schelings ajoute que pour les publics plus fragilisés, des interprètes peuvent être une bonne solution mais qu'en même temps cela accentue la marginalisation et ça rend visible une limitation, donc les personnes pourraient refuser d'être aidées. Aussi, quand on met des facilitateurs à une table et qu'ils peuvent aider quelqu'un à écrire cela peut créer un biais par l'interprétation des animateurs sur ce que disent les participants. Ces discriminations sont diminuées quand le groupe est homogène. Il est possible de faire de la participation « en parallèle ou en séquence » avec un premier groupe comprenant un profil de personnes qui rédigent une synthèse qu'ils transmettent à un autre groupe avec un autre profil qui vont repartir de cette synthèse pour continuer la réflexion, sans que ça révèle les difficultés d'un groupe par rapport à un autre. Mais cette forme de participation est difficile à mettre en place.

➤ **Réponse à la question**

On voit que malgré l'égalité de sélection si certains profils sont favorisés par le tirage au sort et qu'il permet d'inclure de nouveaux participants, certains restent désavantagés. Le tirage au sort rectifié pourrait garantir l'accessibilité au processus participatif mais en ciblant les groupes marginalisés de la participation citoyenne et en ajoutant certaines mesures pour diminuer au mieux l'inégalité retrouvée dans la participation.

3.4.2 La diversité

Dans quelle mesure le tirage au sort rectifié améliore-t-il la diversité des citoyens dans la participation citoyenne ?

➤ **Critères de sélection utilisés**

Le tirage au sort est défendu pour assurer une meilleure représentativité que d'autres mécanismes de sélection, notamment par la notion d'échantillon représentatif. (Fourniau, 2019)

La représentativité se définit comme « *Capacité d'une organisation d'être le porte-parole d'une catégorie sociale ou professionnelle ou d'intérêts particuliers* » (Représentativité, 2019)

Nous parlerons ici d'une représentativité statistique sur base de critère socio-démographiques qui sont utilisés dans le tirage au sort rectifié.

Pour représenter la diversité de la population de nombreux critères peuvent être sélectionnés : l'âge, le genre, le quartier de résidence, le profil socio-économique, ... (Schelings, 2024).

Si l'on ne procède pas au tirage au sort, on risque d'obtenir un plus faible taux de participation, une sur-représentation de certains profils, les « habitués » de la participation citoyenne et on aura plus de mal à aller chercher des citoyens dit « lambda » (Schelings, 2024).

Une raison pour laquelle le tirage au sort se justifie est que les modalités de sélection plus traditionnelles ne garantissent pas la diversité des publics, ce qui réduit au final les sujets abordés et les propositions qui ressortent de ces assemblées. Par le tirage au sort un public plus large est mobilisé et de ce fait une plus grande diversité de connaissances et de compétences (Schelings, 2024).

Le tirage au sort ne peut cependant pas se faire de manière isolée pour garantir l'égalité et la diversité car les citoyens ne sont pas contraints de participer, il faut donc une qualité dans les dispositifs procéduraux pour réduire les asymétries comme l'inégalité d'accès à l'espace public ou une égalité au niveau des débats (Daccache et al, 2016).

➤ Diversité réelle obtenue et comparée à la population cible

Selon Geoffrey Grandjean, le faible nombre de citoyens tirés au sort exclut d'office la représentativité. On fausse alors le hasard en introduisant des critères socio-économiques.

« Le problème, c'est que choisir les citoyens sur base de critères socio-économiques que sont le genre, le niveau d'études, le niveau professionnel et l'âge, c'est enfermer les citoyens dans des cases. C'est-à-dire se dire qu'ils pensent politiquement comme ils sont socialement.»

Geoffrey Grandjean

Les assemblées tirées au sort sont trop petites que pour représenter correctement toutes les caractéristiques de la population. Aussi, la représentativité peut nuire à la délibération. En effet, si la société peut à priori être représentative, l'individualité des personnes ne l'est pas (Grandjean, 2024).

Cela rejoint d'autres auteurs :

Selon le Professeur de philosophie Bruno Bernardi le concept même de la représentation, avec le modèle de représentation miroir de la société effacerait au final le représenté, en séparant le politique du social (Bernardi, 2008).

Cela amène au final une scission entre représentation et délibération qui a des conséquences importantes sur la démocratie représentative (Bernardi, 2008).

Selon Jean-Michel Fourniau, dans les groupes de petite taille c'est la diversité qui est recherchée en terme socio-démographique et variété d'opinion, et non la représentativité. Le groupe participant est en tout cas le « *produit d'une composition entre un tirage au sort initial, purement aléatoire ou selon des variables contrôlées, la motivation des individus contactés et leur disponibilité aux dates du mini-public, voire, le cas échéant, des mises à l'écart décidées par les organisateurs* » (Fourniau, 2019).

➤ Réponse à la question

Nous pouvons constater qu'il y a un mélange entre les notions de représentativité et diversité. L'objectif de représentativité fait débat. Mais la question est de savoir si le tirage au sort améliore ou non la diversité, et il apparaît que si on la recherche via le concept de représentativité, elle peut être compromise.

3.4.3 La confiance et la légitimité

Dans quelle mesure le tirage au sort rectifié contribue-t-il à renforcer la confiance entre les participants et l'institution organisatrice, ainsi que leur sentiment de légitimité dans le processus participatif ?

➤ Perception du processus comme juste, neutre

Bien que le sujet de ce mémoire soit le tirage au sort rectifié, nous ne pouvons pas l'isoler du processus global de la participation citoyenne. Le tirage au sort à lui seul ne peut garantir une inclusivité si la suite du processus auquel il est attaché ne favorise pas celle-ci.

Dans la littérature nous retrouvons une certaine méfiance quant à la neutralité des processus participatifs.

La finalité serait à la fois de donner au citoyen la possibilité de s'exprimer tout en canalisant la parole de celui-ci, ainsi qu'en apaisant certains conflits en fonction des sujets traités (Blondiaux, 2008).

On pourrait alors parler d'imposture démocratique, avec la pacification de la discussion, l'institutionnalisation des processus qui édulcore la finalité de l'expérience démocratique, et même à une instrumentalisation de citoyens et de leur parole à des fins politiques (Blondiaux, 2008).

Pour Geoffrey Grandjean, le tirage au sort est en lien avec la « crise » de la représentation, une méfiance envers les représentants politiques. Le tirage au sort, en se distinguant de l'élection a dans ses objectifs de redonner confiance aux citoyens. Par l'utilisation du hasard, on pourrait alors retrouver des représentants politiques plus similaires aux citoyens.

Mais une crainte ressort quant à l'utilisation du tirage au sort :

«Je ne veux pas que ça aboutisse à ce qu'on appelle une épistocratie, c'est-à-dire un système politique où qui a le pouvoir? Ce sont les élites expertes, ce sont ceux qui ont une expertise sur le sujet. Je suis convaincu que parmi les universitaires qui cherchent à promouvoir le tirage au sort, il y en a beaucoup d'entre eux qui ont trouvé le moyen là d'aller chercher du pouvoir, d'influencer les décisions en se plaçant dans l'expositif délibératif.» Geoffrey Grandjean

Nous reviendrons sur cet avis dans l'analyse du cas du Comité citoyen du PNVS.

Selon lui, le tirage au sort à un niveau local a du sens, car cela ne fonctionne que si les citoyens se connaissent entre eux. Par contre, au niveau régional ou fédéral cela n'a pas de sens, il faudrait que les citoyens fassent confiance à d'autres qui ne viennent pas du même endroit, qu'ils ne connaissent pas. Pour se faire confiance, il faut qu'il y ait un sentiment d'appartenance à une communauté.

« Par contre, au niveau communal, ça oui, parce qu'on a plus l'habitude de connaître des personnes au niveau communal, à l'échelle de son quartier, et donc ça me semble être un mécanisme intéressant parce que ça pourrait permettre de désigner des personnes qui ne franchissent pas la barre de l'élection (...) ça permettrait, si on était à une échelle locale, de pouvoir garantir une forme de sentiment d'appartenance commune à un collectif, parce qu'on pourrait connaître le voisin, le membre du comité de quartier et là du coup on peut se dire qu'une meilleure rotation des charges pourrait être garantie.» Geoffrey Grandjean

Il y plusieurs types de proximités : une proximité géographique, avec un savoir d'usage local, une proximité de communication, entre les décideurs et usagers et enfin une proximité de ressemblance sociologique, entre décideurs et administrés (Sintomer, 2008).

➤ Générer de la confiance et légitimité

Par légitimité, nous entendons ici le sentiment de compétence et de capacité à agir dans la participation citoyenne.

Clémentine Schelings prend l'exemple d'expérimentation du tirage au sort fait à Verviers et indique l'importance du passage des recommandations des citoyens à la prise de décisions, pour tenir les promesses faites aux citoyens au départ du processus. Pour Verviers, c'est resté un processus consultatif, où les citoyens ne prenaient pas de décision mais proposaient des choses et c'était au collège communal de remettre une décision et surtout un avis motivé pour chaque décision, si jamais une proposition était refusée les citoyens pouvaient encore proposer autre chose. La prise de décision par les citoyens peut avoir du sens mais cela dépend des processus et pour Verviers les citoyens n'étaient pas prêts et étaient très demandeurs d'avoir l'avis du collège sur ce qu'ils proposaient, d'avoir aussi des experts d'ailleurs qui se présentaient à eux pour les différentes thématiques.

Faire participer les citoyens à des exercices délibératifs leur permet de mieux connaître et comprendre les différents enjeux publics ainsi que le fonctionnement politique, la gestion de l'Etat. Cela leur apporte de la légitimité (Sintomer, 2008).

Selon Clémentine Schelings, il faut prendre les citoyens pour l'expertise qu'ils ont, c'est-à-dire une expertise d'usage, la connaissance de leur quartier, de l'histoire du quartier, des réseaux et tout l'historique de ce qui s'est passé là-bas, leurs liens sociaux. Ils ont une meilleure connaissance finalement que des profils professionnels qui n'arpentent pas le territoire au quotidien.

Cela rejoint l'avis de Geoffrey Grandjean, pour qui chaque citoyen a sa propre idéologie, son propre cadre de pensée politique et sa vision du monde.

« Je pense qu'il faut juste montrer comment la fabrication d'une décision est le reflet d'opinions politiques diverses et variées, d'opinions politiques et sociales, et que les citoyens sont clairement à la source de ces opinions politiques et sociales. » Geoffrey Grandjean

Concernant l'expertise des citoyens, on peut parler de différents types de savoirs, dont le savoir d'usage. Chacun connaît ses intérêts comme un usage et cela

permet aux politiques publiques de mieux répondre aux besoins de ceux qui la concernent (Sintomer, 2008).

Mais la prudence est requise :

« Tant que vous donnez le pouvoir de décision finale politique aux représentants politiques élus, vous trompez le citoyen, il a l'impression qu'il participe à donner son avis et où son avis compte. Il faut prendre des décisions, un pouvoir d'avis, avec, je dirais, un filtre qui va finalement être mis en place par les représentants politiques. Mais le citoyen, il a l'air d'être dupé dans cette histoire, il s'est fait avoir. Et là, c'est totalement contre-productif. Et donc, si les hommes et les femmes politiques ne veulent pas partager le pouvoir, le tirage au sort, il ne sert à rien, tout simplement. Donc, il faut être vigilant de ne pas duper le citoyen. » Geoffrey Grandjean

Il a lui-même assisté étant dans le comité d'accompagnement en Région Wallonne à des groupes de pression, associations et lobbies présents et tentant d'influencer les citoyens tirés au sort lors des délibérations.

Pour Geoffrey Grandjean, s'engager en politique a un coût et la collectivité doit l'assumer. Il faut mettre en place les conditions afin que les gens n'aient pas peur d'être tirés au sort. Dans le cadre de la démocratie délibérative, on doit former les citoyens à discuter, à délibérer, à s'écouter, à accepter qu'ils ne soient pas d'accord, à accepter d'être mis en échec, etc. Il y a une véritable culture politique à réintroduire en Belgique et le tirage au sort ne suffit pas à changer cela. L'idée aussi est de se dire que le tirage au sort a pour objectif de désigner des représentants qui vont devoir prendre des décisions. Mais pour le moment, tous les dispositifs de tirage au sort qui sont mis en place ne donnent aux citoyens qu'un pouvoir d'avis.

« Moi je suis favorable à l'idée de dire que les citoyens tirés au sort, comme tous les représentants, doivent rendre compte. Ils doivent justifier leurs décisions, parce que c'est ça la citoyenneté. C'est facile d'être tiré au sort, de prendre une décision dans l'anonymat complet, puis de rentrer chez soi. (...) Et au niveau local, c'est d'autant plus facile qu'on se connaît. Donc les voisins peuvent s'interroger entre eux, (...) ça devient intéressant parce qu'on change le lien représentatif. » Geoffrey Grandjean

➤ **Réponse à la question**

. La prudence est requise pour ne pas que le citoyen se sente dupé et perde confiance en la participation citoyenne. Pour le sentiment de légitimité, il est important que l'expertise du citoyen soit reconnue.

3.4.4 L'efficacité du processus

Le tirage au sort rectifié permet-il d'assurer un fonctionnement efficace et inclusif du processus participatif ?

➤ **Utilité perçue du processus**

Pour Clémentine Schelings, le tirage au sort est une innovation démocratique qui a du sens et qui devrait perdurer, avec des projets où c'est tout à fait pertinent d'avoir des citoyens volontaires uniquement mais pour d'autres projets ça ne s'y prête pas. Elle a pu expérimenter le tirage au sort avec la collaboration des communes. Au début les communes voient le tirage au sort comme quelque chose de trop énergivore mais une fois qu'elles le testent elles se retrouvent avec des évènements où il y a réellement des participants et elles comprennent alors l'utilité de ce processus de sélection, par ses résultats.

Le tirage au sort favoriserait des résultats raisonnables, dans le sens où des citoyens « ordinaires » peuvent avoir une autre vision des problèmes publics que les élus et experts, avec une vision plus large, sans frontière disciplinaire. Les propositions sont donc plus innovantes et inclusives, avec une sensibilité à la diversité d'idées, d'arguments et de valeurs (Daccache et al., 2016).

➤ **Facilité d'usage du tirage au sort**

Selon le Politologue français Gil Delannoï, dans une perspective de neutralisation, le recours au tirage au sort permettrait d'économiser des ressources, en ce sens qu'il simplifierait et accélérerait la procédure de sélection. La raison de la mobilisation du tirage au sort en politique s'expliquerait donc par un manque de temps, d'informations ou de ressources. Par exemple, une personne pourrait devoir être nommée à la hâte, sans avoir le temps d'organiser une élection précédée d'une forme de délibération. (Delannoï, 2010)

Cependant pour Clémentine Schelings, ayant expérimenté le tirage au sort au niveau communal, le tirage au sort rectifié est un mécanisme complexe qui demande beaucoup plus de préparation que d'autres mécanismes de sélection et de recrutement.

«Il y a souvent cette envie que ce soit un processus que l'on répète très souvent donc de refaire des tirages au sort mais finalement ça demande tellement de temps et d'investissement (...) si on a fait qu'une fois le tirage au sort on reste à un instant T représentatif de la population mais il faudrait le refaire régulièrement pour prendre en compte la nouvelle diversité de la population » Clémentine Schelings

Elle a aussi rencontré un frein par le temps consacré à l'envoi des courriers en raison du RGPD, dont nous reparlerons plus tard en lien avec notre cas pratique du comité citoyen.

➤ Réponse à la question

Le tirage au sort paraît comme un processus utile mais peut être complexe d'application en fonction du contexte de son utilisation.

3.5 Conclusion de l'état de l'art

Revoyons pour chaque dimension de l'inclusivité une première réponse à la question posée :

Pour l'**accessibilité**, nous nous demandons dans quelle mesure le tirage au sort rectifié garantit l'accessibilité de tous les citoyens aux processus participatifs, avec les personnes avantagés et désavantagés par le tirage au sort rectifié et les freins à la participation.

Malgré l'égalité de sélection si certains profils sont favorisés par le tirage au sort et qu'il permet d'en inclure de nouveaux, certains restent désavantagés. Le tirage au sort rectifié peut garantir l'accessibilité mais en ciblant les groupes marginalisés de la participation citoyenne et en ajoutant certaines mesures pour diminuer au mieux l'inégalité retrouvée dans la participation.

Pour la **diversité**, nous nous demandons dans quelle mesure le tirage au sort rectifié améliore la diversité des citoyens dans la participation citoyenne, par ses critères de sélection utilisés et la diversité réelle obtenue et comparée à la population cible.

Nous pouvons constater qu'il y a un mélange entre les notions de représentativité et diversité. L'objectif de représentativité fait débat. Il apparaît que si on recherche la diversité via le concept de représentativité, elle peut être compromise.

Pour la **confiance et légitimité** nous nous demandons dans quelle mesure le tirage au sort rectifié contribue à renforcer la confiance entre les participants et envers l'institution organisatrice, ainsi que leur légitimité dans le processus participatif, par la perception du processus comme juste, neutre et sa capacité à générer de la confiance et légitimité.

La prudence est requise pour ne pas que le citoyen se sente dupé et perde confiance en la participation citoyenne. Pour le sentiment de légitimité, il est important que l'expertise du citoyen soit reconnue.

Enfin pour l'**efficacité** du processus nous nous demandons si tirage au sort rectifié permet d'assurer un fonctionnement efficace et inclusif du processus participatif, par l'utilité perçue du processus et sa facilité d'usage.

Le tirage au sort paraît comme un processus utile mais peut être complexe d'application en fonction du contexte de son utilisation.

Passons à présent au cas pratique du Comité citoyen du Parc national de la Vallée de la Semois (PNVS), en expliquant le contexte du projet et les objectifs du comité citoyen ainsi que le mode de recrutement des citoyens avec la phase de sélection et le tirage au sort. Ces données d'expérience seront ensuite analysées avec les entretiens réalisés pour répondre aux dimensions de l'inclusivité traitées dans l'état de l'art; l'accessibilité, la diversité, la confiance et légitimité ainsi que l'efficacité du processus.

4. Le Comité citoyen du Parc national de la Vallée de la Semois

4.1 Contexte du projet et objectifs du comité citoyen

4.1.1 Présentation du Parc national de la Vallée de la Semois

Le Parc national de la Vallée de la Semois se situe au sud de la Belgique dans la Province du Luxembourg et se retrouve au cœur des Parcs naturels de l'Ardenne méridionale et de Gaume. Sa superficie est de 28903 hectares, répartis sur huit communes : Bertrix, Bouillon, Chiny, Florenville, Herbeumont, Paliseul, Tintigny et Vresse-sur-Semois (Parc national Vallée de la Semois, s. d.).



Figure 2 : Carte PNVS <https://www.semois-parcnational.be/>

Le parc est caractérisé par sa grande biodiversité et est l'un des deux parcs nationaux de Wallonie reconnu en 2022 avec celui de l'Entre-Sambre-et-Meuse (Parc national Vallée de la Semois, s. d.).

Leurs missions fondamentales sont de protéger la nature et développer un tourisme durable. Pour cela, diverses actions sont effectuées sur diverses thématiques telles que l'éducation, la biodiversité, l'eau, la mobilité... (Parc national Vallée de la Semois, s. d.).

4.1.2 La participation citoyenne et le parc

Le Parc national de la Vallée de la Semois avait dans son projet de créer son comité citoyen et définir les différentes missions de celui-ci. La plus-value de ce comité est de construire des propositions ou d'être consulté sur des sujets porteurs d'enjeux variés, controversés, qui concernent les citoyens. Pour cela il effectuera un travail d'écoute d'experts et de parties prenantes, suite à quoi il délibérera et remettra un avis éclairé et des propositions/recommandations sur le sujet traité. C'est un organe permanent, renouvelé régulièrement, pour chaque thématique traitée. Sa mission principale sera de nourrir l'élaboration du futur plan stratégique 2026 du PNVS, en permettant aux citoyens d'apporter leur vision du territoire, de ses enjeux, ses problématiques et de son développement. (Bertholet, 2025c)

Pour cela, le PNVS a sollicité l'aide de la Fabrique écocitoyenne, une équipe de recherche de l'Université de Liège qui est régulièrement amenée à coconstruire avec des administrations publiques des projets qui mettent les processus de délibération citoyenne au cœur des transitions écologiques. (Bertholet, 2025c) En tant que stagiaire au sein de l'équipe avec ma maître de stage Marie Bertholet, j'ai pu suivre et prendre note des différentes étapes de mise en place du tirage au sort rectifié , que je détaillerai après.

4.1.3 Le rôle du tirage au sort rectifié dans cette démarche

Le tirage au sort rectifié a été sélectionné comme méthode pour recruter les citoyens. Pour le cas du comité citoyen du PNVS, l'avantage de procéder à un tirage au sort rectifié est qu'il invite directement et à part égale (ou équitable selon le nombre d'habitant et nombre d'hectares couverts par le Parc) les habitants des 8 communes concernées. Il permet avec la rectification d'avoir une parité de genre et un équilibre entre les différentes catégories d'âge sélectionnées.

Dans le document écrit par le Parc naturel de Gaume pour le projet du comité citoyen, au point 6. *Description de la méthodologie* il est indiqué que les forces du tirage au sort sont qu'il donne de la légitimité à l'assemblée ainsi constituée, un égal accès de tous au processus participatif, un gage d'impartialité, il augmente la diversité de profils recrutés, ne demande pas de compétences

particulières pour pouvoir participer (enlève certains freins) et il va chercher les gens « chez eux » (Parc naturel de Gaume, 2025, p.13).

4.2 Le recrutement des citoyens : phase de sélection et tirage au sort

4.2.1 La mise en place du processus de recrutement

Le Comité citoyen devait être constitué de 24 citoyens tirés au sort provenant des 8 communes concernées, avec une réserve de 8 suppléants. 2 à 4 citoyens étaient sélectionnés par commune selon l'importance géographique et territoriale. Comme le taux de réponse estimé est de 2% (200 personnes invitées pour 4 volontaires), il fallait donc contacter 1600 personnes au travers des 8 communes. Les critères de sélection étaient 3 critères socio-démographiques : La commune habitée, le genre, l'âge (18-30, 31-50, 51-85). Le tirage au sort était effectué à partir de la liste de population communale.

Commune	Nbre habitant	Nbre hectares couverts par le PNVS	Pondération sur base des 2 critères	Nbre participants au CC	Nbre de suppléants	Nbre d'hab. à tirer au sort par cycle	Nbre d'hab. réellement tirés au sort	Nbre d'hab. à tirer au sort pour 2 cycles
Bouillon	5377	6579	354	4	1	250	252	500
Florenville	5787	5800	336	4	1	250	252	500
Bertrix	9017	2265	204	4	1	250	252	500
Chiny	5308	3743	199	3	1	200	204	400
Vresse-sur-Semois	2470	4883	121	3	1	200	204	400
Tintigny	4605	1370	63	2	1	150	150	300
Herbeumont	1750	3358	59	2	1	150	150	300
Paliseul	5530	903	50	2	1	150	150	300
TOTAL			0	24	8	1600	1614	3200

Figure 3 : pondération

4.2.2 La phase de recrutement : rencontres avec les communes et courrier d'invitation

C'est donc durant mon stage que j'ai pu accompagner Marie Bertholet et Sophie Lebrun, chargée de mission de la valorisation de la Semois pour le Parc national de la Vallée de la Semois dans le pôle de Tourisme durable et patrimoine et que nous avons rencontré les différents acteurs communaux **en commençant par les Bourgmestres de chaque commune concernée**. En tant que stagiaire, je prenais note des différentes questions et réflexions qui ressortaient de ces différentes interactions. Certaines question qui sont ressorties étaient de savoir

pourquoi un tirage au sort était effectué, et pas un appel à candidature. La question du RGPD⁶ ressortait aussi systématiquement, avec le cadre légal de la procédure. Pour un des Bourgmestres, la méthode est très théorique et ne fonctionne pas en réalité. Un autre nous a précisé que pour ce projet la communication est importante, car les citoyens qui recevraient le courrier devraient idéalement connaître à l'avance le sujet et savoir qu'un tirage au sort est en cours dans leur commune.

Pour le RGPD, voici la communication présentée aux communes par Marie Bertholet qui a permis la validation de celles-ci pour le tirage au sort :

Si une commune souhaite utiliser son registre de la population dans le cadre d'un tirage au sort, celui-ci doit poursuivre un but d'utilité publique et respecter le RGPD et donc notamment ne pas transmettre ce registre à des tiers (y compris l'ULiège). Il faut une décision du collège mais pas forcément du conseil. Néanmoins, il est toujours intéressant de tenir au courant l'ensemble des conseillers communaux de ce type d'initiative.

Le registre de la population peut être utilisé par le collège communal et l'administration pour un tirage au sort afin de constituer un Comité citoyen consultatif, le traitement des données est alors fondé sur l'article 6 du RGPD (Licéité du traitement) qui mentionne que le traitement des données à caractère personnel est licite s'il remplit la condition suivante :

« e) le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement; »

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32016R0679>

De plus, nous proposons de fonctionner de manière à ce que les données soient traitées en interne de l'administration communale et ne soient pas transmises à des tiers. Le tirage au sort sera effectué par un agent communal (souvent quelqu'un du service population) à partir du registre de la population communale, en ma présence (accompagnement et supervision). La liste des personnes tirées au sort sera utilisée uniquement par la commune pour l'envoi des courriers

⁶ Règlement général de la protection des données

d'invitation (publipostage). Courier qui sera préparé par nos soins, co-signé par les responsables du PNVS et la commune, puis imprimés à la commune via publipostage, nous proposons notre aide pour le pli des courriers si besoin. Le PNVS prendra en charge les frais relatifs à l'envoi de ces courriers et au matériel.

Les personnes tirées au sort pourront répondre au courrier au moyen d'un formulaire en ligne et la Fabrique écocitoyenne traitera les réponses. Il sera clairement mentionné dans le courrier que c'est la Fabrique écocitoyenne qui traitera les réponses, que les données transmises serviront uniquement à la constitution du Comité citoyen, et qu'elles seront détruites une fois le Comité citoyen constitué. Les données seront ainsi collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes (Bertholet, 2025a).

Après avoir obtenu l'accord des Bourgmestres et que le projet soit validé en collège communal, **nous devions rencontrer cette fois-ci les personnes du service population** car le tirage au sort devait être effectué au sein de la commune, avec la supervision de Marie Bertholet. Nous avons été confrontés à certains freins; un frein de temps car cela demande du travail supplémentaire à des agents qui sont parfois déjà surchargés et des freins techniques car il était demandé aux agents d'extraire en 6 catégories la liste du registre de population qui provenait du logiciel Saphir donc dans un format autre que les tableaux Excel prévus pour procéder au tirage au sort. Une des communes a demandé l'aide de la société Civadis.

Une fois le tirage au sort effectué, **il fallait envoyer les courriers aux personnes sélectionnées**. Le coût de tout le courrier (papier, photocopies, enveloppes + timbres) envoyé en commune a été pris en charge par le Parc national. Pour l'une des communes, nous avons également réalisé un publipostage sur Word pour faire les étiquettes à placer sur les courriers. Nous avions proposé notre aide à chaque commune pour la confection des courriers (mise en enveloppe et étiquettes) mais ceci n'a été demandé que par Bouillon et Bertrix.

Le courrier d'invitation⁷ était donc écrit par la Fabrique écocitoyenne, mais envoyé par les communes en courrier officiel et nominatif. Dans ce courrier était

⁷ Voir annexes

indiqué l'objet à savoir la création du Comité citoyen du Parc national de la Vallée de la Semois, la sélection par tirage au sort et le sujet traité lors des ateliers, soit la coexistence entre les activités de loisirs et la préservation de la nature au sein du Parc national. (Au préalable un vote avait été réalisé sur les réseaux sociaux entre 3 sujets et celui-ci a été sélectionné.)

Toujours dans le courrier, il y avait la présentation du Comité citoyen et du PNVS et différentes modalités pratiques étaient précisées : l'indemnité de participation, une plateforme de covoiturage et garderie si besoin. Ces modalités permettent d'améliorer l'inclusivité. Les personnes pouvaient alors confirmer leur participation par QR code ou courrier postal, ce qui permet d'inclure les réponses des personnes moins à l'aise avec cette technologie de QR codes. Nous les invitions aussi à envoyer un mail s'ils ne savaient ou ne voulaient pas participer, dans le cadre d'une recherche dans la participation citoyenne. Le retour des citoyens qui ne souhaitaient pas participer seront dans la partie 4.3.1 *l'accessibilité*.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
10/2	11/2	12/2 RDV Bourgmestre Vresse-S-S	13/2	14/2	15/2	16/2
17/2 RDV Bourgmestre Bertrix	18/2	19/2 RDV Bourgmestre Bouillon, Chiny, Herbeumont	20/2	21/2 Tirage au sort Bertrix	22/2	23/2
24/2 RDV Bourgmestre Paliseul Tirage au sort Herbeumont	25/2 Tirage au sort Tintigny	26/2 Tirage au sort Paliseul et Vresse-S-S	27/2 RDV Bourgmestre Florenville Tirage au sort Bouillon	28/2	1/3	2/3
3/3	4/3 Aide courrier Bouillon	5/3 Envoi courrier Vresse S-S	6/3	7/3 Envoi courrier Paliseul et Tintigny	8/3	9/3
10/3 Courrier Bertrix (Sophie)	11/3 Envoi courrier Herbeumont	12/3 Tirage au sort Chiny et Florenville	13/3	14/3	15/3	16/3

Figure 4 : Calendrier

La commune de Chiny a été la plus réticente au projet. Le Bourgmestre avait un avis assez tranché sur le tirage au sort, comme quoi c'était très théorique et que ça ne fonctionne pas. Pour lui *“les gens parlent mais ne s’engagent pas”*. Il ne voulait pas signer le courrier d'invitation mais l'on pouvait passer par l'un de ses échevins. Ensuite, il y a eu de la réticence de la part de la personne du service population, pour qui cela représentait une charge supplémentaire, elle a donc contacté le directeur général qui n'acceptait pas la procédure vis-à-vis du RGPD. Monsieur Stassart, Professeur de l'Université de Liège et co-directeur du SEED, et les directeurs du PNVS ont donc pris la responsabilité du RGPD et finalement nous avons obtenu l'accord de la commune et la procédure du tirage au sort s'est très bien passé avec la personne du service population.

4.2.3 Le tirage au sort rectifié

Le 25/03/2025 à 10h00 (clôture du formulaire), nous avons eu 52 réponses via le Google Form et 15 réponses via le formulaire papier, soit un total de 67 réponses sur 1614 invitations, ce qui fait un taux de réponse de 4,15%.

Pour les différentes étapes de traitement de réponses, nous avons procédé comme cela :

- 1) L'encodage des réponses “courrier papier” sur un tableau Excel
- 2) Le téléchargement de la liste des réponses au Google Form
- 3) La compilation des deux tableaux de réponses et mise en forme commune sur Excel.
- 4) La mise en forme sous forme de tableau pour la fonction tri.
- 5) La création d'une feuille par commune.
- 6) La création, dans chaque feuille “commune”, d'un tableau reprenant les répondants de la commune
- 7) La création du tableau “bilan des réponses [nom commune]” reprenant le nombre de répondant total pour chaque catégorie, le nombre de répondants disponibles à tous les ateliers, et le nombre de répondants qui ne sont pas disponibles aux 4 ateliers.

Bilan des réponses Bouillon						
Nombre de personnes tirées au sort :	252	Nombre de participants au CC	4	Nombre de suppléants	1	
Catégorie n°	Âge	Genre	Nombre de répondants total	Nombre de répondants 100% disponibles	Nombre de répondants non 100% disponibles	Nombre à sélectionner
1	18-30 ans	Homme	0	0	0	0
2	31-50 ans	Homme	2	2	0	2
3	51-85 ans	Homme	3	0	3	0
4	18-30 ans	Femme	0	0	0	0
5	31-50 ans	Femme	2	2	0	2
6	51-85 ans	Femme	2	1	1	1
		Total	9	5	4	5
		Total femmes	4	3	1	
		Total hommes	5	2	3	
		Total 18-30 ans	0	0	0	
		Total 31-50 ans	4	4	0	
		Total 51-85 ans	5	1	4	

Figure 5 : bilan réponses Bouillon

Exemple : Pour Bouillon il y avait 4 participants à sélectionner et 1 suppléant. On avait au total 5 participants 100% disponibles donc il fallait définir qui serait le suppléant parmi ceux-ci. Dans un premier temps on a donc procédé par parité et âge. Il y a 2 hommes de 31-50 ans 100% disponibles et il y avait 3 femmes 100% disponibles, une de 51-85 ans et deux entre 31 et 50 ans, on a donc choisi au hasard parmi ces deux femmes pour définir laquelle serait suppléante et l'autre participante.

Le premier critère de sélection était donc la disponibilité des personnes aux 4 dates d'ateliers par commune, et ensuite d'obtenir au mieux un équilibre entre les différentes catégories socio-démographiques, ici le genre et les tranches d'âges.

Nous avons alors appelé les participants sélectionnés pour qu'ils confirment leur présence aux ateliers. Deux membres du centre Fedasil ont fait partie des sélectionnés mais après appel téléphonique, nous n'avons pas pu les sélectionner : le premier ne parlait pas français et ne comprenait pas ce qui était dit au téléphone et le deuxième n'avait pas de moyen de transport. Le centre Fedasil étant fort excentré de Vresse, cela rendait compliqué le covoiturage.

Nous avons alors établi la composition finale du comité citoyen du PNVS après le contact téléphonique.

Le bilan socio-démographique final sera détaillé dans le point 4.3.2 *La diversité*.

4.3 Analyse des entretiens et du processus de sélection

Analysons à présent les dimensions de l'inclusivité avec le témoignage d'un acteur du PNVS et de Monsieur Stassart, Professeur de l'Université de Liège et Co-directeur du SEED, ainsi que les points de vue de huit des citoyens du Comité et le retour de citoyens sélectionnés par le tirage au sort mais n'ayant pas participé.

4.3.1 L'accessibilité

Dans quelle mesure le tirage au sort rectifié garantit-il l'accessibilité de tous les citoyens aux processus participatifs ?

➤ Avantagés et désavantagés

Pour le Comité citoyen plusieurs incentives étaient mises en place; l'indemnité de participation, une plateforme de covoiturage et garderie si besoin afin d'améliorer l'inclusivité.

« Il faut aller chercher les gens qui ne sont pas représentés. Il y a aussi les personnes qui sont dans un centre d'accueil de réfugiés. En fait, tous les gens qui ne sont pas dans le registre de la population. » Pierre Stassart

Pourtant deux participants ont finalement été retirés de la liste, l'un ne parlant pas français et l'autre étant trop excentré et ne possédant pas de moyen de transport, frein qui n'a pas pu être levé par la plateforme de covoiturage et cela malgré l'objectif d'inclusivité de la Fabrique écocitoyenne.

« (...) il n'y a aucune forme idéale. Il y a différents dispositifs. Mais au moins, dans un tirage au sort, on va avoir des personnes qu'on n'a jamais dans des groupes où les gens s'engagent bénévolement de leur propre initiative, puisque les gens sont invités » Pierre Stassart

Pour certains citoyens c'était leur première expérience de participation citoyenne :

« C'est la première fois pour moi ce genre de démarche. Je ne savais pas très bien comment faire mais mon mari participe à ça et donc m'a incité. »

C.R.

Lorsqu'un membre du Comité a été interrogé sur sa participation éventuelle dans le cadre d'un autre mode de sélection que le tirage au sort, il a répondu que oui, mais en précisant que le tirage au sort lui avait donné le sentiment d'être véritablement invité. Je ne lui ai malheureusement pas demandé de développer cela mais nous pourrions interpréter cela du fait que pour les autres processus de sélection, le citoyen doit lui-même se présenter, démarcher, alors que le tirage au sort vient les chercher directement « chez eux », ce qui aide à la participation.

D'autres motivations sont ressorties, notamment l'aspect local :

« Sinon moi ce qui m'a motivée c'est que je suis nouvelle dans la région et c'était l'occasion de rencontrer des gens, et c'est drôle car depuis j'ai recroisé des gens du comité à d'autres endroits, qui connaissaient aussi d'autres personnes donc c'était intéressant. » S.C.

« C'est bien que ça reprenne des personnes de chaque commune qui sont concernées par la Semois, j'y vais souvent promener » J.G.

Les citoyens du Comité m'ont aussi partagé leurs avis sur le tirage au sort rectifié :

« Je trouve que c'est une méthode qui remet l'égalité entre les citoyens »
M.D.

« Je me suis dit que c'est intégrer le citoyen quel qu'il soit, que ce soit son âge sa profession etc., j'étais étonné qu'on prenne encore au-delà de 70 ans » J.G.

« (...) si on fait un appel sans tirage au sort il y aura peut-être des gens qui se présenteront mais ce sont souvent les mêmes, ici les gens peuvent se dire « tiens pourquoi pas » et ce sont des gens qui n'auraient pas participé d'eux-mêmes. Certains ne seront pas intéressés et d'autres si, je pense que c'est le procédé le plus démocratique. C'est intéressant d'avoir différents avis, leurs questions. » E.M.

« C'est vrai que je me dis qu'à part les tranches d'âge est ce qu'on sait vraiment aller plus loin dans le tirage au sort, qu'est-ce que la commune connaît comme donnée à part l'âge et le village, est ce qu'ils savent notre statut social etc. Ici le hasard joue donc est ce que à part la diversité d'âge

et genre on peut en garantir une autre ? Ici Pierre m'a dit que c'était une chance de m'avoir dans le groupe par rapport à mon handicap , et il y a aussi une personne originaire du Burundi donc je trouve ça chouette, c'est intéressant. On voit aussi qu'il y a des gens de différents centre d'intérêts, c'est le hasard en soi, peut être que certains groupes peuvent être plus diversifiés mais le tirage au sort ne peut pas tout faire en soi » E.M.

Pour la précision, ce citoyen est atteint de cécité.

«J'avais l'impression qu'il y a eu plus de personnes de plus de 50 ans mais c'est peut-être une question de disponibilité (...) les catégories sont très larges. Les jeunes ça doit être plus compliqué. » C.R.

Certains se sont aussi exprimés sur le déroulement de l'atelier⁸ ;

« (...) d'autant plus avec ma spécificité aussi bien les animateurs que les autres personnes étaient très sympas donc je me suis senti très bien. C'était bien structuré avec le cadre, Marie a bien géré cela. Je trouvais qu'il y avait beaucoup de bienveillance dans le groupe. (...) Il n'y avait pas de stigmatisation. » E.M.

« C'est vrai que pour certaines personnes ça peut être un peu plus difficile de prendre la parole, par timidité, ce n'est pas un obstacle mais un petit truc à surmonter » L.F.

« Moi j'ai un problème auditif et c'est vrai que c'est difficile pour moi, comment dire je n'ai pas été mise à part ça a été pris en compte par plusieurs personnes mais quand on est malentendant on a difficile parfois à tout entendre les voix n'étaient pas assez fortes dans certains cas, c'est un côté technique on va dire. » M.C.

➤ Freins à la participation

Pour les citoyens non-participants, nous avons eu 42 retours par mail avec leurs diverses raisons de non-participation. Par ordre croissant et sur ces 42 personnes, 2,3% ne participaient pas en raison d'une phobie sociale, 6,8%

⁸ Bien que cela ne relève pas du tirage au sort directement, c'est également important pour la question d'inclusivité

étaient limités dans leurs déplacements, 6,8% étaient à l'étranger, 9,1% n'étaient pas intéressés, 9,1% avaient des enfants à charge ou ne participaient pas pour des raisons de santé, 15.9% étaient indisponibles sans donner plus de précision, et enfin 25% n'étaient pas disponibles pour des raisons professionnelles.

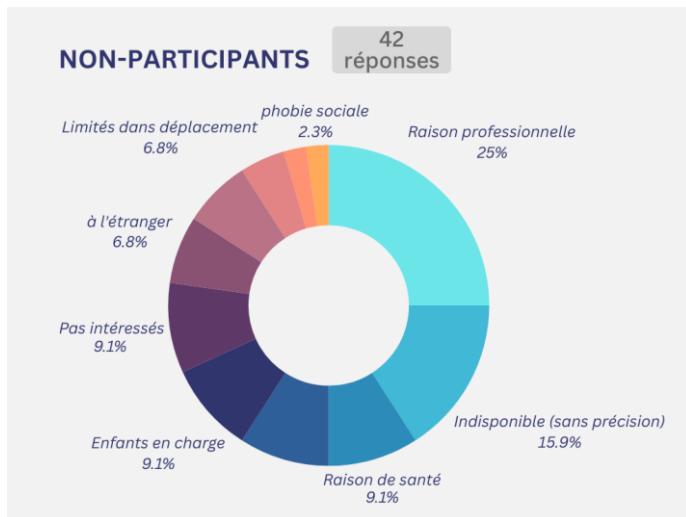


Figure 6 : Non participants

On peut regrouper les retours par mails des citoyens non-participants dans les différentes logiques de non-participation expliquées précédemment par Vincent Jacquet :

L'évitement des réunions publiques

Pour l'évitement des réunions publiques, une non-participante nous a partagé le fait que pour elle parler devant beaucoup de monde l'angoisse, que c'est une phobie. Elle pense donc que ce n'est pas destiné pour elle.

En lien, une des citoyennes du Comité nous a partagé ceci :

« Oui moi de nature je n'ai pas facile de prendre la parole devant tout le monde mais je pense que tout le monde est écouté et mis à l'aise. » S.C.

Un des freins a donc pu être levé par la qualité de l'atelier et la bienveillance ressentie dans celui-ci. Il faut bien entendu considérer que les angoisses et leur intensité ne sont pas comparables d'une personne à l'autre.

Le conflit d'horaire

Le conflit horaire a été une des raisons principales de non-participation parmi les retours obtenus. Certains parce qu'ils travaillent le samedi, d'autres parce qu'ils ont des enfants. Une jeune maman nous a expliqué qu'elle travaillait à temps plein et que même si une garderie est organisée elle ne peut pas se libérer 4 samedis. Par contre, sa réponse aurait été différente si les réunions se tenaient en soirée, et pour elle la plupart des personnes "actives" sélectionnées risquent de répondre négativement à l'invitation.

Certains citoyens du Comité nous ont effectivement parlé de l'horaire choisi pour les points d'amélioration du processus;

« Peut-être l'horaire, vu que c'est le samedi matin, par rapport à la vie de famille si y'a des enfants, activités, plus le timing que le lieu qui était centralisé. » L.F.

« Disons que moi par rapport à mon agenda c'est un miracle que j'ai pu me libérer 4 samedi matin donc ça aurait été un obstacle pour moi. » S.C.

La concentration sur la sphère privée

En lien avec le conflit d'horaire, certains ont partagé des raisons de non-participation liée à leur vie privée. Les uns étant déjà investis par une activité complémentaire, pour des raisons familiales, certains étant étudiants se concentrant sur leur session d'examens.

L'inefficacité politique interne et l'aliénation politique

L'inefficacité politique traduit l'autodisqualification en raison d'un manque perçu de compétence politique et expertise en matière de sujets abordés. Un témoignage reçu va dans ce sens;

Je vous écris donc pour vous informer que je ne serais pas présente, les sujets traités ne sont pas quelque chose auxquels je m'intéresse donc je ne trouve pas que ma présence soit adéquate. (extrait de mail)

Même si cette personne parle d'un manque d'intérêt et non directement de compétence elle exprime que de ce fait, sa présence n'est pas adéquate selon elle.

Ce témoignage est aussi adéquat pour la logique de non-participation *l'aliénation politique*, avec le rejet généralisé des activités politiques ainsi qu'un sentiment d'impuissance.

Pour le *manque d'impact du mini-public sur le système politique* à cause du manque de résultats potentiels je n'ai pas trouvé de témoignages allant dans ce sens, ce qui n'exclut pas que certains ont pu ne pas participer pour cette raison.

Nous retrouvons aussi d'autres raisons, comme la santé (âge ou invalidité) et la langue parlée.

➤ Réponse à la question

Nous observons ici par l'expérience du Comité citoyen que malgré l'objectif d'inclusivité certaines personnes ont été désavantagées dans le processus, les deux membres de Fedasil qui n'ont pas pu être sélectionnés dans la composition finale en raison de la langue parlée et l'absence de transport. Pour la langue parlée, il n'y avait pas de solution mise en place pour ce premier cycle. Pour le transport, une plateforme de covoiturage avait été mise en place, mais n'a pas totalement fonctionné. D'autres freins à la participation ont pu être constatés, confirmant les logiques de non-participation recensées par Vincent Jaquet. Mais certaines personnes ont bien été avantagées par le tirage au sort rectifié car ils se sont sentis invités et ont alors pour la première fois participé à ce genre d'expérience.

4.3.2 La diversité

Dans quelle mesure le tirage au sort rectifié améliore-t-il la diversité des citoyens dans la participation citoyenne ?

➤ Critères de sélection utilisés

Comme expliqué au point 4.2.1 *La mise en place du processus de recrutement* le Comité citoyen devait être constitué de 24 citoyens tirés au sort provenant des 8 communes concernées, avec une réserve de 8 suppléants.

Le fait que ce soit un tirage au sort a motivé une citoyenne à participer pour la diversité qu'elle associe au processus ;

«Je me suis dit que ce serait bien d'y participer comme il y aurait une variété de personnes, que je n'allais pas me retrouver avec des personnes qui se ressemblent toutes. » G.B.

➤ **Diversité réelle obtenue et comparée à la population cible**

Le tirage au sort a cherché à varier les profils socio-démographiques (communes habitées, âge, sexe). Pour les communes habitées, nous n'avons pas réussi à avoir le nombre prévu par commune en fonction de leur taille mais chacune de celle-ci été représentée. Pour les tranches d'âge, nous avons essayé de mieux équilibrer celles-ci. Enfin pour la parité, celle-ci a bien été respectée.

Catégorie n°	Âge	Genre	Total	Participant	Suppléant
1	18-30 ans	Homme	5	5	0
2	31-50 ans	Homme	6	5	1
3	51-85 ans	Homme	5	2	3
4	18-30 ans	Femme	2	2	0
5	31-50 ans	Femme	7	5	2
6	51-85 ans	Femme	7	5	2
Total			32	24	8
	Total femmes		16	12	4
	Total hommes		16	12	4
	Total 18-30 ans		7	7	0
	Total 31-50 ans		13	10	3
	Total 51-85 ans		12	7	5

Figure 7 : Bilan socio démographique

Commune	P/S	Genre	Age
Bouillon	Participant	Femme	31-50 ans
Bouillon	Participant	Homme	31-50 ans
Bouillon	Participant	Femme	31-50 ans
Bouillon	Participant	Femme	51-85 ans
Bouillon	Suppléant	Homme	31-50 ans
Florenville	Participant	Homme	31-50 ans
Florenville	Participant	Femme	31-50 ans
Florenville	Participant	Femme	31-50 ans
Florenville	Participant	Femme	51-85 ans
Florenville	Suppléant	personne dispo	
Bertrix	Participant	Femme	51-85 ans
Bertrix	Participant	Femme	51-85 ans
Bertrix	Participant	Homme	51-85 ans
Bertrix	Participant	Homme	51-85 ans
Bertrix	Suppléant	personne dispo	
Chiny	Participant	Homme	31-50 ans
Chiny	Participant	Homme	31-50 ans
Chiny	Participant	personne dispo	
Chiny	Suppléant	personne dispo	
Vresse	Participant	Homme	18-30 ans
Vresse	Participant	Homme	18-30 ans
Vresse	Participant	Homme	18-30 ans
Vresse	Suppléant	Homme	51-85 ans
Vresse	Suppléant pour compléter Chiny	Femme	51-85 ans
Tintigny	Participant	Homme	31-50 ans
Tintigny	Participant	Femme	31-50 ans
Tintigny	Suppléant	Homme	51-85 ans
Herbeumont	Participant	Femme	51-85 ans
Herbeumont	Participant	Homme	18-30 ans
Herbeumont	Suppléant	Femme	31-50 ans
Herbeumont	Suppléant pour remplacer Florenville	Femme	31-50 ans
Paliseul	Participant	Homme	18-30 ans
Paliseul	Participant	Femme	18-30 ans
Paliseul	Participant pour compléter Chiny	Femme	18-30 ans
Paliseul	Suppléant	Femme	51-85 ans
Paliseul	Suppléant pour Bertrix	Homme	51-85 ans

Figure 8 : Bilan socio démographique par commune

Nous pouvons nous demander dans quelle mesure c'est pertinent de se baser sur ces 3 critères pour avoir une diversité des profils, des citoyens avec des points de vue différents.

« Là où j'ai été un peu étonné, c'est tout le travail de réorientation des variables pour avoir une représentativité du territoire. (...) est-ce qu'il ne faut pas accepter que finalement les citoyens qui participent sont les citoyens qui ont un type d'attachement au territoire qui fait que le fait de se poser, accepter la tâche qui leur est demandée, les met comme représentatifs. » Acteur du PNVS

L'acteur du PNVS nous parle d'une autre forme de représentativité, une « *représentativité réelle en fonction du type d'attachement* ».

Certains citoyens se sont exprimés sur cette représentativité ;

« Pour les catégories d'âge je ne sais pas comment on pourrait faire autrement, je pense que trop le fignoler serait moins démocratique, puis chacun est libre de répondre ou pas » E.M.

« Je pense que c'est mieux sinon on va être sélectionné en fonction de la réponse qu'on attend donc je trouve que c'est mieux d'avoir tous les profils, d'âge et de genre et d'opinion, c'est le but du tirage au sort je pense. C'est hétéroclite comme profils. » S.C.

➤ Réponse à la question

Le tirage au sort avec sa rectification a pu garantir que chaque commune du PNVS soit représentée dans le comité citoyen. La parité est également bien respectée, avec le nombre d'hommes et de femmes dans le Comité Citoyen. Pour l'âge, la majorité des réponses obtenues étaient des personnes entre 31 et 50 ans ou entre 51 et 85 ans, avec moins de réponse des personnes de 18-30 ans. La rectification a permis d'équilibrer au mieux cela. Nous retrouvons donc ici une diversité socio-démographique.

4.3.3 La confiance et la légitimité

Dans quelle mesure le tirage au sort rectifié contribue-t-il à renforcer la confiance entre les participants et envers l'institution organisatrice, ainsi que leur légitimité dans le processus participatif ?

➤ **Perception du processus comme juste, neutre**

Voici à présents des perceptions du processus par les acteurs interrogés :

« (...) c'est en tout cas permettre à chacun d'avoir, par le fruit du hasard, j'ai envie de dire, la capacité de prendre un rôle. » Acteur du PNVS

Pour une des citoyennes participantes, comme le tirage au sort doit représenter la population statistiquement, c'est un processus logique et scientifique, donc elle fait confiance.

Un autre témoignage parle de neutralité :

« C'est bien parce que on a vu qu'ils essayaient de répartir par genre, qu'il y ait un large panel pour les tranches d'âge et la parité, au moins il ne peut pas y avoir de favoritisme. Je trouve ça plus neutre. » L.F.

Une autre perception sur le processus du tirage au sort nous est partagée concernant les élites:

«Le tirage au sort au niveau politique rompt avec la reproduction des élites, donc des professionnels de la politique. » Pierre Stassart

Dans la partie 3.4.3 *la confiance et légitimité*, Monsieur Grandjean craignait que le tirage au sort aboutisse à ce qu'on appelle une épistocratie, où le pouvoir appartient aux élites expertes, ceux qui ont une expertise sur le sujet.

Cela s'oppose⁹ au premier abord à l'avis de Monsieur Stassart mais en réalité les deux convergent selon moi sur l'importance de la prudence liée à l'expertise , ce qui sera exprimé par Monsieur Stassart dans la partie ci-dessous « générer de la confiance et légitimité ».

⁹ Notons aussi que l'un parle des élites expertes du sujet/universitaires et l'autre plutôt des élites politiques

➤ Générer de la confiance et légitimité

Comme dans la littérature, un prudence (voir méfiance) ressort vis-à-vis processus, ici de la part de l'acteur du PNVS interrogé :

« Je trouve que par moment, il y a un risque que la citoyenneté serve de caution à des orientations prises et non pas vraiment de construction des orientations. » Acteur du PNVS

« J'ai rêvé à une époque de la citoyenneté, j'ai suivi le parlement citoyen qui avait été mis en place à Arlon, je trouvais ça formidable, qu'il fallait faire, (...) il faut aller plus loin (...) Et en fait non, c'est un métier. (...) la temporalité de réalisation d'une action est tellement longue aujourd'hui, (...) Le comité citoyen peut peut-être se créer de manière spontanée, ponctuelle, pour répondre à des défis sociétaux. Mais de là à dire qu'on va dans un système pareil jusqu'à un certain niveau de gestion de la société, pour moi, ça a une limite. » Acteur du PNVS

Les acteurs interrogés s'expriment ensuite sur la notion d'expertise :

« C'est une expertise qui vit le territoire. Oui c'est par l'usage. Il y a une connaissance du territoire qui n'est pas du tout la même » Acteur du PNVS

« C'est très important d'avoir une expertise ouverte, c'est-à-dire une expertise que les citoyens peuvent choisir, et aussi une expertise dont le centre de gravité est l'expérience concernée, ça ne sert à rien d'avoir des experts génériques si on n'a pas des gens qui connaissent la région. Voilà, après c'est le processus qui doit garantir la pertinence. » Pierre Stassart

Pour cette dimension de confiance et légitimité, il est précieux d'avoir le retour des citoyens du Comité :

« J'étais d'abord très surpris de l'initiative du tirage au sort , finalement suite au tirage je me suis senti investi de cette mission » M.D.

« C'était un tirage au sort donc je me suis dit si c'est un devoir citoyen je le fais. » S.C.

« Je pense que c'est une **réflexion personnelle** et un **devoir citoyen** comme aller voter» C.R.

« Ce qui m'a incitée à répondre favorablement quand j'ai reçu la convocation c'est de pouvoir prendre la parole, que notre avis soit pris en compte, je trouve ça sympa de faire un comité citoyen pour qu'on soit actif parce que souvent c'est en interne que ça se passe, au niveau politique et je me suis dit pourquoi pas **avoir une voix dans ces décisions.** » L.F.

« Ça me paraît une initiative intéressante et importante qu'on sollicite les citoyens comme cela, pour l'environnement » M.D.

➤ Réponse à la question

On voit que les citoyens se sont sentis investis d'une mission en recevant leur courrier d'invitation. L'aspect scientifique du tirage au sort rectifié, par sa logique statistique a donné confiance à certains d'entre eux. L'expertise des citoyens est reconnue par le PNVS et le SEED, et décrite comme expertise d'usage, qui vit le territoire.

4.3.4 L'efficacité du processus

Le tirage au sort rectifié permet-il d'assurer un fonctionnement efficace et inclusif du processus participatif ?

➤ Utilité perçue du processus

Comme expliqué dans le point 4.1.3 *Le rôle du tirage au sort dans cette démarche*, pour le cas du comité citoyen du PNVS, l'avantage de procéder à un tirage au sort rectifié est qu'il invite directement et à part égale (ou équitable selon le nombre d'habitant et nombre d'hectares couverts par le Parc) les habitants des 8 communes concernées. Il permet avec la rectification d'avoir une parité de genre et un équilibre entre les différentes catégories d'âge sélectionnées.

L'aspect délibératif est discuté ;

«Il faut associer le tirage au sort à la délibération(...) souvent ces assemblées tirées au sort, délibératives, elles sont consultatives. » Pierre Stassart

Monsieur Stassart propose deux pistes pour essayer d'avoir plus d'impact quant à la délibération :

Soit d'avoir un dispositif permanent qui permet aux citoyens de faire du suivi, soit d'avoir une autre phase qu'on appelle pré-législative, où les citoyens vont écrire dans le langage des décideurs. Cela pourrait être des lois au niveau juridique mais aussi par exemple des fiches d'action pour un parc pour s'assurer qu'il y a un suivi par rapport à leurs décisions.

➤ **Facilité d'usage du tirage au sort**

Comme expliqué au point 4.2.2 *La phase de recrutement : rencontres avec les communes et courrier d'invitation*, nous avons été confrontés à certains freins.

Il y a eu un frein au niveau du temps de travail et du coût pour les communes. Nous avons cherché à lever ces freins en allégeant la charge de travail avec l'envoi d'une procédure claire et simple et l'aide proposée pour la préparation des courriers. (Bertholet, 2025b)

Les choses à améliorer sont de laisser plus de flexibilité et plus de temps car parfois les services population sont surchargés et ne pouvaient pas s'en occuper immédiatement. Certaines communes sont bien équipées pour la préparation des courriers : pliage, étiquetage, mais d'autres doivent le faire manuellement. (Bertholet, 2025b)

Il n'est pas fait mention du tirage au sort dans le code de démocratie locale ce qui signifie qu'il n'y a pas d'encadrement à ce niveau. Le principe du RGPD c'est qu'il ne faut pas de transmission à des tiers; dans ce cadre il est possible que ce soit obligatoire que la lettre d'invitation provienne de l'administration communale et non du PNVS. Pour respecter le RGPD, il faut que les courriers partent des administrations communales et non du PNVS/de l'ULiège. C'est aussi un plus dans la procédure : les citoyens ont été interpellés de recevoir un courrier officiel. (Bertholet, 2025b)

Les communes peuvent recourir au registre de population dans le cadre d'une « mission d'intérêt public ». Ce que recouvre ce concept n'est pas clairement délimité donc cela relève surtout de la décision du collège communal. Par contre,

personne en dehors de l'administration communale ne peut avoir accès aux données, il n'était pas possible d'avoir la liste des noms des personnes tirées au sort (pour vérifier la concordance avec les répondants). Cela représente une limite. (Bertholet, 2025b).

La communication ressort dans les témoignages comme point d'amélioration :

« Pour une meilleure préparation peut-être avoir une communication plus globale vis-à-vis du territoire par rapport à ce qui est en train de mettre en place. Je pense que beaucoup ont découvert le principe de tirage au sort le jour où ils ont reçu le courrier il n'y a pas eu de communication au niveau du territoire. » Acteur du Parc national

Cela a été confirmé par l'un des citoyens :

« Peut-être qu'une communication à l'avance de notre bourgmestre aurait aidé » C.R.

La réflexion quant au processus perdure pour la Fabrique écocitoyenne :

« Après, il y a la question qui reste ouverte pour moi, de savoir si d'un cycle à l'autre, est-ce qu'on remplace complètement l'Assemblée ou est-ce qu'on la remplace en partie? Pour moi, ce n'est pas clair parce qu'en fait, les citoyens acquièrent des compétences en participant à un cycle. Donc la réponse à la question dépend aussi si c'est un one shot ou bien si c'est un cycle dans un processus qui va se répéter. » Pierre Stassart

« Même nous, on est en train d'apprendre dans le processus. Est-ce que c'est une bonne proposition citoyenne? C'est une question en soi. (...) Tu as vu ici, quatre demi-journées pour faire ça, c'est hyper court. Je pense que nous avons accepté de le faire parce qu'il y avait deux cycles, et donc il y avait une possibilité d'apprentissage. » Pierre Stassart

« Sur le fond, il y a les deux défis les plus importants, c'est effectivement d'articuler le travail de tirage au sort et de délibération avec les structures, avec les institutions en place d'une part, et d'autre part, effectivement, d'avoir une idée de l'influence réelle sur les décisions » Pierre Stassart

➤ Réponse à la question

Par rapport à l'efficacité du processus, la complexité d'utilisation du tirage au sort a bien été illustrée par le cas du Comité citoyen du PNVS par le travail d'articulation réalisé avec les huit communes concernées qui a amené des défis logistique que la Fabrique écocitoyenne a tenté au mieux de résoudre.

Pour l'aspect inclusif (dans la dimension de l'efficacité) du processus participatif, je vais reprendre les points recensés par le Parc Naturel de Gaume dans la partie *4.1.3 Le rôle du tirage au sort dans cette démarche.*

Le tirage au sort et sa rectification ont effectivement d'avoir une parité de genre et un équilibre entre les différentes catégories d'âge sélectionnées, comme expliqué dans la dimension de la diversité.

Ensuite, pour les avantages énumérés sur le tirage au sort soit *qu'il donne de la légitimité à l'assemblée ainsi constituée, un égal accès de tous au processus participatif, un gage d'impartialité, qu'il augmente la diversité de profils recrutés, ne demande pas de compétences particulières pour pouvoir participer (enlève certains freins) et il va chercher les gens* « chez eux », ces avantages sont à prendre dans une certaine mesure.

Pour la **légitimité**, il reconnaît par son invitation l'expertise de tous mais se doit d'être suivi d'ateliers qui garantissent et confirment cette légitimité. Tous n'ont pas eu un **accès égal** ; comme les deux personnes de Fedasil qui n'ont pas pu participer ou les personnes concernées par les logiques de non-participation. Pour **le gage d'impartialité**, tout dépend du processus suivant le tirage au sort, notamment avec l'implication des experts et facilitateurs. Il y a une **diversité** de profils recrutés, certes, mais diversité socio-démographique. Pour les **compétences**, dans ce cas-ci il était nécessaire de parler français. Enfin, le tirage au sort va effectivement **chercher les gens** « chez eux ».

5. Analyse croisée des dimensions de l'inclusivité

Reprenons à présent les questions et dimensions liées à l'inclusivité en croisant les réponses obtenues dans l'état de l'art et dans l'analyse du cas pratique.

Dans quelle mesure le tirage au sort rectifié garantit-il l'accessibilité de tous les citoyens aux processus participatifs ?

Dans l'état de l'art on voit que malgré l'égalité de sélection si certains profils sont favorisés par le tirage au sort et qu'il permet d'inclure de nouveaux participants, certains restent désavantagés. Le tirage au sort rectifié peut garantir de l'accessibilité mais en ciblant les groupes marginalisés de la participation citoyenne et en ajoutant certaines mesures pour diminuer au mieux l'inégalité retrouvée dans la participation.

Nous observons ici par l'expérience du Comité citoyen que certaines personnes ont été désavantagées dans le processus, les deux membres de Fedasil qui n'ont pas pu être sélectionnés dans la composition finale en raison de la langue parlée et l'absence de transport. Pour la langue parlée, il n'y avait pas de solutions mises en place pour ce premier cycle. Pour le transport, une plateforme de covoiturage avait été mise en place, mais n'a pas fonctionné. D'autres freins à la participation ont pu être constatés, confirmant les logiques de non-participation recensées par Vincent Jaquet. Mais certaines personnes ont bien été avantagées par le tirage au sort rectifié car ils sont sentis invités et ont alors pour la première fois participé à ce genre d'expérience.

Comment le tirage au sort rectifié améliore-t-il ou non la diversité des citoyens dans la participation citoyenne ?

Dans l'état de l'art il y a un mélange entre les notions de représentativité et diversité. L'objectif de représentativité fait débat. Mais la question est de savoir si le tirage au sort améliore ou non la diversité, et il apparaît que si on la recherche par le concept de représentativité, elle peut être compromise.

Nous observons ici par l'expérience du Comité citoyen que le tirage au sort avec sa rectification a pu garantir que chaque commune du PNVS soit représentée dans le comité citoyen. La parité est également bien respectée, avec le nombre d'hommes et de femmes dans le Comité Citoyen. Pour l'âge, la majorité des

réponses obtenues étaient des personnes entre 31 et 50 ans ou entre 51 et 85 ans, avec moins de réponse des personnes de 18-30 ans. La rectification a permis d'équilibrer au mieux cela. Nous pouvons dire que le tirage au sort rectifié a pu amener à une diversité, mais en précisant qu'il s'agit d'une diversité socio-démographique.

Dans quelle mesure le tirage au sort rectifié contribue-t-il à renforcer la confiance entre les participants et envers l'institution organisatrice, ainsi que leur légitimité dans le processus participatif ?

Dans l'état de l'art le point nous avons pu constater que la prudence est requise pour ne pas que le citoyen se sente dupé et perdre confiance en la participation citoyenne. Pour le sentiment de légitimité, il est important que l'expertise du citoyen soit reconnue.

Nous observons ici par l'expérience du Comité citoyen que les citoyens se sont sentis investis d'une mission en recevant leur courrier d'invitation. L'aspect scientifique du tirage au sort rectifié, par sa logique statistique a donné confiance à certains d'entre eux. L'expertise des citoyens est reconnue par les différents acteurs, et décrite comme expertise d'usage, qui vit le territoire.

Le tirage au sort rectifié permet-il d'assurer un fonctionnement efficace et inclusif du processus participatif ?

Dans l'état de l'art le tirage au sort paraît comme un processus utile mais complexe d'application.

La complexité d'utilisation du tirage au sort a bien été illustrée par le cas du Comité citoyen du PNVS avec le travail d'articulation réalisé avec les huit communes concernées.

Tous les citoyens n'ont pas bénéficié d'un accès égal au processus et l'impartialité de celui-ci dépend du processus suivant le tirage au sort, notamment avec l'implication des experts et facilitateurs.

6. Discussions, limites du mémoire et réflexion

Après cette analyse croisée des dimensions de l'inclusivité, certains points restent à discuter.

Concernant la diversité, on ne peut pas affirmer que le tirage au sort la respecte sans préciser celle-ci, et dans le tirage au sort rectifié il y a bien une diversité socio-démographique mais rien ne garantit par exemple une diversité d'opinions.

Un autre point de discussion est la question de pérennité du processus. L'avantage de réitérer celui-ci est que ça serait une excellente opportunité pour améliorer l'outil et l'ajuster mais cela reste lourd à utiliser, surtout dans 8 communes à la fois.

Aussi, et c'est une limite de ce mémoire, bien que j'analyse le tirage au sort rectifié comme un potentiel outil d'inclusivité , l'inclusivité du processus de participation citoyenne dans son ensemble ne repose évidemment pas entièrement sur la sélection par tirage au sort, mais également dans le mode de facilitation, (cadre de sécurité, outils d'intelligence collective, tours de paroles...) Ce que je n'ai pas développé dans ce mémoire, ou très brièvement.

Cela est complété par le constat suivant, qui me vient directement du retour de ma promotrice Marie Bertholet ; dans les publics tirés au sort les facilitateurs doivent d'autant plus faire attention à l'inclusivité, car les participants recrutés ne sont pas tous des habitués de la participation citoyenne, et il y a aussi des personnes qui peuvent avoir plus de mal à suivre, à comprendre les consignes, à intégrer une masse d'information (ex certaines personnes âgées). C'est important d'être à l'écoute de leurs besoins, de s'adapter, de veiller à donner des consignes claires...

Le rôle des facilitateurs est donc aussi très important pour l'inclusivité, bien que non traité ici.

Une autre limite est qu'ayant été stagiaire au sein de la Fabrique écocitoyenne, il est possible que j'aie un biais de confirmation¹⁰ par rapport au tirage au sort mais j'ai cherché au mieux de rester neutre tout au long de ce mémoire.

Plus personnellement un des points qui continue de me questionner est celui des personnes non intéressées par la participation citoyenne en général car je pense qu'il serait riche d'avoir leur opinion et aussi que ces citoyens pourraient finir par se prêter au jeu et apprécier le processus.

La raison qui me fait penser à cela est que j'aurais été moi-même il y a un an dans ces personnes non-intéressées. Même si le sujet ici choisi pour le Comité citoyen du PNVS m'aurait plu, je me sentais assez détachée de la participation citoyenne, je n'avais évidemment rien contre mais cela ne me disait rien.

Pourtant me voilà, rédigeant un mémoire en lien avec cette participation citoyenne, et étant à présent convaincue de la richesse de ces processus de participation.

En suivant les cours du module médiation et transitions, en réalisant le stage dans la Fabrique écocitoyenne et en découvrant l'application d'un tirage au sort j'ai pu me rappeler que j'étais une citoyenne moi aussi, que cela pouvait effectivement se limiter à aller voter au moment des élections, mais que cela pouvait aussi être bien plus, et c'est une chance.

Nous avons tous des rôles dans notre vie, un rôle parmi notre famille, un rôle dans notre travail et autres mais nous avons aussi un rôle en tant que citoyen, que j'avais personnellement oublié.

Au tout début de la citoyenneté dans ses fondements être citoyen c'était être libre dans l'état. De nos jours, je pense que la citoyenneté confère toujours une forme de liberté dont la liberté d'expression et qu'elle doit continuer de l'assurer, car c'est précieux.

¹⁰ *Le biais de confirmation est un mécanisme cognitif qui pousse un individu à privilégier les informations qui confirment ses idées préconçues, ses hypothèses ou ses préjugées* (Wikipédia)

7. Conclusion

Ma question de recherche était de savoir dans quelle mesure le tirage au sort rectifié peut être considéré comme un outil d'inclusivité.

Pour y répondre, j'ai décomposé l'inclusivité en plusieurs dimensions ; l'accessibilité, la diversité, la confiance et légitimité et l'efficacité du processus.

Concernant l'accessibilité, il y a une distinction à faire entre l'égalité de sélection promise par le tirage au sort rectifié et l'égalité de participation.

L'inégalité présente dans l'accès à la participation nécessite des mesures d'accompagnement pour lever les freins qui lui sont liés.

Pour la diversité, le tirage au sort rectifié peut améliorer la variété des profils mais il y a une tension entre la représentativité statistique et la diversité des points de vue, il ne faut pas mélanger les deux.

Concernant la confiance et légitimité celles-ci peuvent être renforcées si le processus est perçu comme juste et si l'expertise citoyenne est reconnue, avec un risque de déception si les recommandations ne sont pas suivies.

Cette dimension concerne aussi en grande partie le suivi du processus après la mise en œuvre du tirage au sort rectifié.

Pour l'efficacité, le tirage au sort rectifié est un processus utile et innovant mais lourd à mettre en œuvre au niveau du temps, des ressources et de la complexité administrative. Cela reste néanmoins faisable et sera à priori de plus en plus facile à mettre œuvre s'il tend à se populariser.

En conclusion, le tirage au sort rectifié constitue bien un outil pouvant favoriser l'inclusivité, mais sous conditions. Il apporte de nouveaux profils à la participation citoyenne et peut diversifier les voix présentes, avec certaines limites. Son efficacité dépend du contexte global dans lequel il est impliqué, en particulier par la qualité de l'accompagnement des citoyens sélectionnés dans le processus participatif.

8. Bibliographie

- Bernard, J. (2017). « *Le tirage au sort rappelle à chacun qu'il est citoyen* ». Revue Ballast. <https://www.revue-ballast.fr/judith-bernard-tirage-sort-rappelle-a-chacun-quil-citoyen/>
- Bernardi, B. (2008). *L'opposition entre représentation et participation est-elle bien formée ?* La Vie Des Idées. <https://laviedesidees.fr/L-opposition-entre-representation>
- Bertholet, M. (2025a). *Cadre réglementaire tirage au sort.docx*. https://msedculiegebe.sharepoint.com/:w/r/sites/CitizensFootprintLabLaboratoirededilbrationcitoyennepourlatr-LePoolArtisans/_layouts/15/doc2.aspx?sourcedoc=%7B7AFD6DD9-A413-4215-99B1-428F2441E8FB%7D&file=cadre%20r%C3%A9glementaire%20tirage%20au%20sort.docx&action=default&mobileredirect=true
- Bertholet, M. (2025b). *Feedback tirage au sort.docx*. https://msedculiegebe.sharepoint.com/:w/r/sites/CitizensFootprintLabLaboratoirededilbrationcitoyennepourlatr-LePoolArtisans/_layouts/15/Doc.aspx?sourcedoc=%7B2311BAF5-AEA0-4E5E-8B73-1F525E22F8A5%7D&file=Feedback%20tirage%20au%20sort.docx&action=default&mobileredirect=true
- Bertholet, M. (2025c). *Protocole tirage au sort_Bourgmestres_Version 18_02.docx*. https://msedculiegebe.sharepoint.com/:w/r/sites/CitizensFootprintLabLaboratoirededilbrationcitoyennepourlatr-LePoolArtisans/_layouts/15/doc2.aspx?sourcedoc=%7B98A06AE8-43FA-4799-ADC5-22CEEFF327B0%7D&file=Protocole%20tirage%20au%20sort_Bourgmestres_Version%2018_02.docx&action=default&mobileredirect=true
- Bertholet, M., Denayer, D., & Guillaume, D. (2022). *La procédure de sélection du panel citoyen pour l'énergie et le climat de la Ville d'Arlon*.
- Blondiaux, L. (2008). *Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines*. *Raisons Politiques*, 30(2), 131–147. <https://doi.org/10.3917/rai.030.0131>
- Boyer, C. (2023). *La démocratie représentative en question(s)*. *L'Enseignement Philosophique*, 73e Année(1), 23–30. <https://doi.org/10.3917/eph.731.0023>
- Cap Collectif (2021). *Inclusion : Le défi de la démocratie participative*. <https://www.cap-collectif.com/post/inclusion-le-defi-de-la-democratie-participative>
- *Citoyens et non-citoyens*. (s. d.). asp. Consulté 8 mai 2025, à l'adresse https://www.assistancescolaire.com/eleve/6e/histoire/reviser-une-notion/citoyens-et-non-citoyens-6_his_10
- *Contre le tirage au sort ?* (2022). Liège Université. https://www.idpublique.uliege.be/cms/c_9150714/fr/contre-le-tirage-au-sort

- Daccache, M., Massart, C., & Mélard, F. (2016). *Parlement Citoyen Climat en Province de Luxembourg*. <https://orbi.uliege.be/request-item/2268/199450/1/2016%20Rapport%20Public%20PCC%20Final.pdf>
- De Callataÿ, A. (2011). *En 2011, la Belgique a fini par avoir un gouvernement* [Article]. RTBF. <https://www.rtbf.be/article/en-2011-la-belgique-a-fini-par-avoir-un-gouvernement-7313473>
- Déclaration de nationalité | Service public federal Justice. (s. d.). <https://justice.belgium.be/fr/themes et dossiers/personnes et familles/nationalite/devenir belge/declaration dacquisition/declaration de nationalite>
- Delannoi, G. (2010) *Le retour du tirage au sort en politique*, Paris, Fonda-pol, 2010, p. 15.
- Démocratie. (2025). CRISP asbl. <https://www.vocabulairepolitique.be/democratie/>
- Démocratie délibérative. (2022). CRISP asbl. <https://www.vocabulairepolitique.be/democratie-deliberative/>
- Démocratie directe. (2022). CRISP asbl. <https://www.vocabulairepolitique.be/democratie-directe/>
- Démocratie participative. (2022). CRISP asbl. <https://www.vocabulairepolitique.be/democratie-participative/>
- Démocratie représentative. (2022). CRISP asbl. <https://www.vocabulairepolitique.be/democratie-representative/>
- Fiche annuaire GRANDJEAN Geoffrey. (s. d.). https://www.uliege.be/cms/c_9054334/fr/repertoire?uid=u209958
- Fourniau, J.-M. (2019). *La sélection des mini-publics entre tirage au sort, motivation et disponibilité*. Participations, Hors-Série(HS), 373-400. <https://doi.org/10.3917/parti.hs01.0373>
- G1000. (s.d.). G1000 – La démocratie autrement. <https://www.g1000.org/fr>
- Guillaume, D. (2022). *Panel citoyen climat : Analyse comparative de l'influence exercée par les niveaux de pouvoir et de compétences (communal et régional) sur le développement du processus de délibération et sur la valorisation des connaissances, des expériences situées et de la coproduction de connaissance au sein de collectifs hybrides mobilisés*.
- Grandjean, G..(2024). : « *Le tirage au sort est une expression politique du capitalisme néolibéral basé sur un fondement de type religieux* ». https://www.droit.uliege.be/cms/c_11502566/en/geoffrey-grandjean-le-tirage-au-sort-est-une-expression-politique-du-capitalisme-neoliberal-base-sur-un-fondement-de-type-religieux
- Jacquet, V. (2017). *Explaining non-participation in deliberative mini-publics*. European Journal of Political Research, 56(3), 640–659. <https://doi.org/10.1111/1475-6765.12195>

- La Fabrique écocitoyenne. (s. d.). *ULiège Campus d'Arlon*. <https://www.seed.uliege.be/lafabriqueecocitoyenne/>
- Latour, B. (2019). *Les nouveaux cahiers de doléances*. Esprit Presse; Revue Esprit. <https://esprit.presse.fr/article/bruno-latour/les-nouveaux-cahiers-de-doleances-41939>
- Massart, C. (s. d.). *Quel collectif construit le tirage au sort ? La diversité à l'épreuve d'un dispositif participatif dans le domaine de l'environnement*.
- Mellina, M. (2022). *Tirage au sort*. In G. Petit, L. Blondiaux, I. Casillo, J.-M. Fourniau, G. Gourgues, S. Hayat, R. Lefebvre, S. Rui, S. Wojcik, & J. Zetlaoui-Léger (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation*, DicoPart (2ème édition). GIS Démocratie et Participation. <https://www.dicopart.fr/tirage-au-sort-2022>
- Niessen, C., & Reuchamps, M. (2019). *Le dialogue citoyen permanent en Communauté germanophone*. Courrier hebdomadaire du CRISP, 2426(21), 5-38. <https://doi.org/10.3917/cris.2426.0005>
- People – Inter'Act. (s.d.). <https://www.interact.uliege.be/index.php/people/>
- *Parc national Vallée de la Semois*. (s. d.). <https://www.semois-parcnational.be/>
- Parc naturel de Gaume. (2025). *Projet assemblée citoyenne PNVS_Fabrique écocitoyenne*.
- Représentativité. (2019). CRISP asbl. <https://www.vocabulairepolitique.be/representativite/>
- Rio, N. (2024). *Pour en finir avec la démocratie participative* [Enregistrement vidéo]. <https://www.adu-lille-metropole.org/video/pour-en-finir-avec-la-democratie-participative-avec-nicolas-rio/>
- Schelings, C. (2024). *Trois expériences de participation citoyenne en milieu urbain* Cours de Participations citoyennes (ENVT3028).
- SINTOMER Y. (2008). « *Du savoir d'usage au métier de citoyen ?* », Raïsons politiques, vol. 3, n° 31, p. 115-133, 2008.
- *TIRAGE : Définition de TIRAGE*. (s. d.). CNRTL. <https://www.cnrtl.fr/definition/tirage>
- Van Reybrouck, D. (2014). *Contre les élections* (trad. I. Taquet). Actes Sud.
- Van Belleghem, C. (2022). *4. Inclusion ou représentation ? Un questionnement sur les fondements argumentatifs du tirage au sort pour les assemblées délibératives*, On Vimeo. https://player.vimeo.com/video/777410212?h=f1ee3c0b62&badge=0&auto-pause=0&player_id=0&app_id=58479
- Vrydagh, J., Bottin, J., Reuchamps, M., Bouhon, F., & Devillers, S. (2021). *Les commissions délibératives entre parlementaires et citoyens tirés au sort au sein des assemblées bruxelloises*. Courrier Hebdomadaire du CRISP, 2492.

- Vrydagh, J., Devillers, S., Talukder, D., Jacquet, V., & Bottin, J. (2020). Les mini-publics en Belgique (2001-2018): *Expériences de panels citoyens délibératifs*. Courrier hebdomadaire du CRISP, 24772478(32), 5-72. <https://doi.org/10.3917/cris.2477.0005>

Note sur utilisation de ChatGPT

Pour ce mémoire je me suis aidée de l'intelligence artificielle ChatGPT comme boîte à idées pour les guides d'entretiens, la table des matières ainsi que la grille d'analyse. Cela m'a aidé à avoir une première vision pour ces éléments qui ont ensuite été adaptés et personnalisés. Il a aussi traduit mon résumé en anglais comme on avait le droit de le faire par ce logiciel.

9. Annexes

Guide entretien citoyens

Demande enregistrement

Introduction / Mise en contexte

- Pouvez-vous me parler de ce qui vous a motivé à participer à cet atelier ?
- Qu'avez-vous ressenti en apprenant que vous aviez été sélectionné ?
- Pensez-vous que si cela avait été un autre processus de sélection que le tirage au sort, vous auriez également essayé de participer ?

Le processus de tirage au sort

- Aviez-vous déjà entendu parler du tirage au sort citoyen avant cette expérience ?
- Que pensez-vous du fait d'être sélectionné de manière aléatoire pour participer à un processus démocratique ?
- Avez-vous le sentiment que le tirage au sort permet de représenter la diversité de la population ?

Inclusivité et diversité

- Lors de l'atelier, avez-vous eu le sentiment que toutes les voix étaient entendues ?
- Vous êtes-vous senti à l'aise pour prendre la parole et partager votre opinion ? Si non, pourquoi ?
- Avez-vous eu l'impression qu'il y avait une diversité de points de vue dans le groupe ?
- Y avait-il, selon vous, des obstacles à la participation de certaines personnes (langue, niveau d'éducation, aisance à l'oral, etc.) ?
- Qu'est-ce qui, selon vous, aurait pu rendre cet atelier plus inclusif ?

Dynamique de groupe et rapport au collectif

- Comment était facilitée la discussion ? Est-ce que cela favorisait l'inclusion ?

Regard rétrospectif et perspectives

- Avez-vous des suggestions pour améliorer le processus de tirage au sort ?

Guide entretien experts tirage au sort

Quels sont les avantages et les défis du tirage au sort **rectifié** (*comme mécanisme d'inclusivité*) dans la participation citoyenne, tel qu'illustré par le comité citoyen du parc national de la Semois ?

1. Questions générales sur le tirage au sort

- Comment définissez-vous le tirage au sort dans le contexte de la participation citoyenne ?
- Selon vous, quels sont les principaux avantages du tirage au sort, (*entre ceux souhaités et ceux qui sont réellement constatés en pratique ?*)
- Quelles sont les principales différences entre le tirage au sort et d'autres méthodes de sélection des citoyens, comme l'appel à manifestation d'intérêt ?

2. Inclusivité et diversité

- Pour vous c'est quoi l'inclusivité et est-ce que le tirage au sort peut aider à la garantir ?
- Selon vous, le tirage au sort permet-il vraiment d'inclure les différentes catégories sociales (âge, sexe, origine, niveau d'éducation, etc.) ?
- Quels sont, selon vous, les obstacles à l'inclusivité dans les processus de tirage au sort ?
- Le tirage au sort est-il un moyen de réduire les inégalités dans l'accès des citoyens dans les instances de décision ?

3. Défis et limites du tirage au sort

- Quels sont les défis majeurs que vous identifiez dans l'implémentation du tirage au sort dans les processus de participation citoyenne ?
- Quels sont pour vous les obstacles et contraintes dans sa mise en œuvre ?
- Comment garantir la pertinence des décisions prises par des citoyens tirés au sort qui n'ont pas toujours une expertise dans les domaines discutés ?
- Pour Geoffrey Grandjean, docteur en sciences politiques et sociale et professeur, quand on regarde les dispositifs de commissions délibératives organisées en Belgique, ils garantissent la constitution d'une nouvelle élite politique, que le tirage au sort légitime : celle qui a l'intérêt, le temps et l'argent pour se consacrer à la participation citoyenne. Qu'en pensez-vous ?

4. Pratiques et exemples :

- Vous avez déjà expérimenté le triage au sort, qu'est-ce que vous retenez de cette expérience, est-ce que si c'était à refaire vous feriez les choses différemment ?

- Avez-vous expérimenté des projets où le tirage au sort a rencontré des difficultés ou des critiques concernant l'inclusivité des citoyens ?
- Selon vous, quelles sont les meilleures pratiques pour garantir que le tirage au sort soit véritablement inclusif ?

5. Équité et répartition des ressources :

- Pensez-vous que le tirage au sort pourrait désavantager certaines catégories de citoyens ?
- Quels peuvent être les freins à la participation citoyenne ?

6. Rôle des technologies et de l'innovation :

- Le tirage au sort numérique pourrait-il résoudre certains des défis liés à l'inclusivité ? Ou bien cela soulève-t-il de nouveaux risques, notamment en matière d'équité et de protection des données ?
- Avez-vous déjà rencontré des difficultés par rapport au RGPD dans l'utilisation du tirage au sort ?

7. Perspectives futures :

- Selon vous, quel avenir pour le tirage au sort dans les processus démocratiques à venir ? Est-ce une méthode amenée à se développer ?
- Quels changements législatifs ou institutionnels seraient nécessaires pour que le tirage au sort devienne plus courant ou plus efficace dans la participation citoyenne ?

8. Réflexions personnelles :

- Si vous pouviez changer un aspect du tirage au sort dans le cadre de la participation citoyenne, quel serait-il ?
- Auriez-vous des personnes de contact à me conseiller sur le sujet ?

Lieu, date.

Objet : Comité citoyen du Parc national de la Vallée de la Semois

Madame, Monsieur,

Le Parc national de la Vallée de la Semois (PNVS), avec le soutien de la Commune de [nom de la commune], a le plaisir de vous annoncer que vous **venez d'être tiré au sort** pour participer à son **Comité citoyen**. Celui-ci se réunira ce printemps 2025 lors de 4 matinées pour élaborer un avis et des recommandations au sujet de **la coexistence entre les activités de loisirs et la préservation de la nature au sein du Parc national**.

Le PNVS¹ s'étend sur le territoire de 8 communes (Tintigny, Chiny, Herbeumont, Florenville, Bertrix, Paliseul, Bouillon et Vresse-sur-Semois). Il mène des projets de préservation de la nature, de développement du tourisme durable et de valorisation du patrimoine. Des projets parfois complexes, dont les conséquences nécessitent de prendre en compte la diversité des avis des citoyens.

C'est pourquoi le PNVS met en place un « Comité citoyen » composé de **24 citoyens tirés au sort** dans les 8 communes. Ce Comité citoyen deviendra un organe consultatif permanent, dont la composition sera renouvelée à chaque sujet traité. Il effectuera un travail d'audition d'experts et d'acteurs concernés. Suite à ses délibérations, il remettra un avis éclairé et des recommandations aux autorités du PNVS.

Le sujet qui sera traité ce printemps sera la coexistence entre les activités de loisirs et la préservation de la nature. En effet, la vallée de la Semois accueille de nombreuses activités de loisirs, en rivière (kayak, baignade, pêche,...) et en forêt (randonnée, trail, VTT, camping,...). Ces activités de découverte, de ressourcement et de pratiques sportives ont un impact sur la nature, qui peut-être négatif. Quels sont alors les moyens que le PNVS peut mettre en œuvre pour permettre une coexistence équilibrée entre activités de loisir et nature, particulièrement en périodes d'afflux touristique ? Le Comité citoyen sera chargé de réfléchir à cette question et de proposer des pistes de solution.

Agenda des ateliers

Samedi 12 avril	Samedi 17 mai	Samedi 24 mai	Samedi 14 juin
Atelier 1 Mise en place du Comité citoyen et de son fonctionnement Salle de Straimont Rue du Horlai 4, Straimont	Atelier 2 Enquête et exploration du sujet Salle "Le Rivoli" Les Rouges-Eaux 24, Saint Mélard	Atelier 3 Délibérations Salle du Vivy Rue du Vivy 13, Herbeumont	Atelier 4 Finalisation des propositions Salle du Vivy Rue du Vivy 13, Herbeumont

¹ <https://semois-parcnational.be/le-projet/>

Si vous répondez positivement à cette invitation, vous pourrez être sélectionné pour participer au premier cycle de délibérations comportant 4 ateliers qui auront lieu les samedis matin de 9h à 13h dans différentes salles de la commune d'Herbeumont. La présentation des avis et recommandations du Comité citoyens aura lieu le 26 juin en soirée à la salle du Vivy (Herbeumont) en présence des co-directeurs et des administrateurs du PNVS. Cet avis sera pris en compte par les autorités du PNVS et celles-ci s'engageront à rendre compte de la réalisation des propositions citoyennes.

Pour faciliter la participation de chacun, une **indemnisation de 40€** par matinée est prévue pour chaque participant, une plateforme de covoiturage sera mise en place, et une garderie pourra être organisée selon les besoins.

Pour confirmer que vous souhaitez participer au Comité citoyen :

- répondez au **questionnaire** disponible en ligne, via le QR code suivant :
- **OU** retournez le questionnaire ci-après complété à destination de « Sophie Lebrun » à l'adresse suivante : rue Camille Joset 1, 6730 Tintigny.

Ce questionnaire sera clôturé le 24 mars 2025. Il nous permettra de sélectionner des citoyens aux profils diversifiés.

La Fabrique écocitoyenne (ULiège) traitera ces réponses, les informations transmises serviront uniquement à la constitution du Comité citoyen du PNVS, elles seront détruites une fois le Comité citoyen constitué.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse suivante : marie.bertholet@uliege.be (Fabrique écocitoyenne).

Si vous ne souhaitez pas participer à ce comité citoyen ou si vous n'êtes pas en mesure de le faire, vous aimerions que vous nous partagiez vos raisons dans le cadre d'une recherche universitaire sur les freins à la participation citoyenne. Merci d'envoyer vos réponses par courriel à marie.bertholet@uliege.be

Les citoyens sélectionnés seront contactés par téléphone entre le 27-28 mars pour confirmer leur participation au Comité citoyen.

En espérant que vous contribuerez à ce projet innovant en matière de participation citoyenne !

Bien cordialement,

[Signatures]